

République du Sénégal

Un Peuple – Un But – Une Foi



Projet d'Amélioration Travaux d'électrification des zones périurbaines et rurales PAMACEL
RAPPORT PERIODIQUE DE MISE EN OEUVRE DES MESURES ENVIRONNEMENTALES ET
SOCIALES¹



PERIODE COUVERTE PAR LE RAPPORT

MARS-NOVEMBRE 2022

TABLE DES MATIERES

1. Résumé -----	4
2. Introduction -----	7
3. État d'avancement de la mise en œuvre des mesures de gestion des risques et des impacts [du début du projet à la fin de la période de rapportage] -----	10
3.1 Organisation pour la mise en œuvre et le suivi du PGES -----	10
3.2 Mise en œuvre des mesures E&S pendant la période considérée -----	10
3.2.1 Evaluation environnementale et sociale.-----	11
3.2.2 État des mesures d'atténuation.-----	18
3.2.3 Autres préoccupations spécifiques.-----	30
4. Exigences administratives et autres applicables -----	32
5. Renforcement des capacités -----	32
6. Conclusion et recommandations -----	33
7. Annexes -----	42

LISTE DES ACRONYMES

BAD	Banque Africaine de Développement
BT	Base Tension
CGES	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
DI	Déchets inertes
DD	Déchets dangereux
DND	Déchets non dangereux
DREEC	Division Régionale de L'Environnement et des Etablissements Classés
EPI	Equipement de Protection individuelle
ESSH	Spécifications environnementales, sociales, de sécurité et d'hygiène
HTA	Haute Tension A
HTB	Haute Tension B
IRTSS	Inspection Régional du Travail et de la Sécurité Sociale
IST	Infections sexuellement transmissibles
MST	Maladies sexuellement transmissibles
PAPs	Personnes Affectés par le Projet
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PEHS	Pan Environnemental, Hygiène et Sécurité
PPHSS	Plan de Protection hygiène, santé-sécurité
PSE	Plan Sénégal Emergent
SSI	Système de Sauvegarde Intégré
SIDA	Syndrome d'immunodéficience acquise
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine

➤ RÉSUMÉ

- **Bref aperçu du projet (résumé des principaux travaux physiques, source de financement, catégorie E&S) :**

Le taux d'accès à l'électricité est relativement faible au Sénégal avec seulement 61,7% au niveau national (Base 2017)² et environ 40% en milieu rural. Cette situation est liée à un déficit de production énergétique et à un faible maillage du réseau électrique sur le territoire national. A cela, il faut ajouter les nombreux problèmes techniques rencontrés par Senelec dans les différents réseaux HTA et BT, notamment :

- l'absence d'organes télécommandés sur les réseaux HTA et les postes HTA/BT ;
- le vieillissement des ouvrages électriques des réseaux HTA et BT ;
- la capacité insuffisante des ouvrages de distribution ;
- la croissance rapide des zones d'habitations et des demandes d'extension des réseaux ;
- etc.

Face à cette situation, les autorités nationales ont intégré comme axe prioritaire du Plan Sénégal Emergent (PSE), l'accès universel à l'électricité à l'horizon 2025. Ce défi doit être relevé par la société nationale d'électricité (SENELEC), qui a mis en place parmi d'autres projets, le projet d'amélioration de l'accès à l'électricité dans des zones périurbaines et rurales (PAMACEL).

Le PAMACEL est extrait du « Programme d'accès universel à l'électricité » mis en place en 2017 par Senelec et qui relève à son tour de son plan stratégique à l'horizon 2020 dénommé « Plan YEESEL SENELEC 2020».

Ce programme, financé par la BAD, concerne l'électrification de 424 localités dans deux Délégations régionales de Senelec, à savoir la Délégation régionale Centre-Est (Fatick, Kaolack, Kaffrine) et la Délégation régionale Sud (Ziguinchor, Sedhiou et Kolda) et il a pour objectifs de :

- Accroître l'accès à l'électricité des populations dans les zones péri-urbaines et rurales dans la perspective et l'accès universel envisagé par le Gouvernement Sénégalais à l'horizon 2025 ;
- Réhabiliter et étendre les réseaux de distribution basse et moyenne tension dans les zones du projet ;
- Améliorer la gestion commerciale et la gouvernance de la Senelec à travers des programmes de renforcement de capacités, le remplacement de compteurs post-payés par des compteurs prépayés et la mise en place d'une structure de suivi-évaluation.

- **Catégorisation environnementale**

Selon l'évaluation Environnementale et Sociale assortie d'un CGES réalisée lors de la formulation, le programme est classé en **catégorie 2** selon le SSI de la BAD.

²Base de données de la Banque Mondiale

- **Composantes techniques du projet**

Les interventions prévues dans le cadre du programme d'amélioration de l'accès à l'électricité dans des zones périurbaines et rurales (programme dénommé PAMACEL) sont synthétisées dans le tableau ci-après.

Tableau 1 : Synthèse des interventions prévues dans ce programme

No.	Détail des activités du projet
1	Extension des réseaux HTA avec des lignes 30 kV en 3x54,6 mm ²
2	Extension des réseaux BT avec des lignes 380 V en 3x70 mm ²
3	Extension des réseaux BT avec des lignes 380 V en 3x35 mm ²
4	Réalisation de postes haut de poteau de type H61 160 Kva

- **Enumération des documents de sauvegarde E&S préparés et publiés par l'Emprunteur et la Banque :**

1. Evaluation Environnementale Stratégique assortie d'un Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale en Aout 2018
2. Directives Environnementales Sociales et Sécuritaires des Travaux dans les régions de Fatick, Kaolack &Kaffrine Avril 2021
3. Plan de Gestion Environnementale et Sociale de l'Entreprise (PGES-E) du Projet amélioration de l'Accès à l'Electricité dans les zones péri-urbaines et rurales « PAMACEL ». Construction réseaux MT/BT / Délégation Régionale Centre (Fatick-Kaolack-Kaffrine).

- **Avancement du projet et des travaux d'investissement notamment ceux sujets à sauvegarde E&S :**

Sur le terrain, aucun investissement relatif au volet Environnement & Social n'a été noté lors des missions de suivi et dans les rapports de surveillance transmis par l'Entreprise.

Sur le plan institutionnel, les seuls investissements notés sont l'acquisition de matériels informatiques pour les services régionaux de l'Environnement de la zone du programme (03 machines et 03 imprimantes).

Sensibilisation communautaire :des activités d'information sur le démarrage, les opportunités du projet et les risques liés aux travaux regroupant 26 villages dont 7 communes concernés par le projet dans les différents départements de la région de Kaolack.

- **Mise à jour sur la mise en œuvre de toutes les recommandations formulées dans le précédent rapport périodique :**

La plupart des recommandations ne sont pas mises en œuvre.
Aucun avancement sur les recommandations liées à l'installation et au fonctionnement de la base vie a n'a été noté.

Le Cabinet HprAnk constate que l'entreprise n'a pas respecté les recommandations liées à la mise en place de la base conformément au Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) de Chantier.

Absence de renouvellement des articles manquants de la trousse de premiers secours.

- **Principaux points de rapportage en cohérence avec les indicateurs clés de performance (ICP) du PGES, pour la période rapportée et sous forme de tableau [documentation administrative et contractuelle, capacité E&S à tous les niveaux (contractant, CEP, etc.), incidents/accidents, gestion des réclamations, etc.)] :**

Réglementation nationale	Niveau de respect de la réglementation : - Environnementale - Forestière - Travail
Mesures Environnementales	Gestion des pollutions& nuisances Gestion des déchets
Mesures sociales	- Information et implication des parties prenantes - Compensation des PAPs - Recrutement au niveau local - Accompagnement social
Mesures sécuritaires	- Disponibilité et Port des EPI - Disponibilité des EPC - Respect des procédures sécuritaires

- **Progrès global dans le respect des obligations E&S telles que définies dans la convention de financement :**

Quelques progrès ont été notés lors de la mission effectuée sur le terrain, notamment en ce qui concerne la mise en place des mesures sécuritaires pour les travailleurs et les riverains.

➤ INTRODUCTION

- Brève description du projet (contexte, objectifs, catégorie E&S, composantes et activités sujettes à sauvegarde E&S, localisation des sites de travaux sur carte si possible, sources de financement, contrats de travaux, entrepreneur, maître d'ouvrage délégué, contrôleur de travaux, etc.) :

Le taux d'accès à l'électricité est relativement faible au Sénégal avec seulement 61,7% au niveau national (Base 2017)³ et environ 40% en milieu rural. Cette situation est liée à un déficit de production énergétique et à un faible maillage du réseau électrique sur le territoire national. A cela, il faut ajouter les nombreux problèmes techniques rencontrés par Senelec dans les différents réseaux HTA et BT, notamment :

- l'absence d'organes télécommandés sur les réseaux HTA et les postes HTA/BT ;
- le vieillissement des ouvrages électriques des réseaux HTA et BT ;
- la capacité insuffisante des ouvrages de distribution ;
- etc.

Face à cette situation, les autorités nationales ont intégré comme axe prioritaire du Plan Sénégal Émergent (PSE), l'accès universel à l'électricité à l'horizon 2025. Ce défi doit être relevé par la société nationale d'électricité (SENELEC), qui a mis en place le projet d'amélioration de l'accès à l'électricité dans des zones périurbaines et rurales (PAMACEL).

Le PAMACEL est extrait du « Programme d'accès universel à l'électricité » mis en place en 2017 par Senelec et qui relève à son tour de son plan stratégique à l'horizon 2020 dénommé « Plan YEESEL SENELEC 2020 ».

Ce programme, financé par la BAD, concerne l'électrification de 424 localités dans deux Délégations régionales de Senelec, à savoir la Délégation régionale Centre-Est (Fatick, Kaolack, Kaffrine) et la Délégation régionale Sud (Ziguinchor, Sedhiou et Kolda) et il a pour objectifs de :

- Accroître l'accès à l'électricité des populations dans les zones périurbaines et rurales dans la perspective et l'accès universel envisagé par le Gouvernement Sénégalais à l'horizon 2025 ;
- Réhabiliter et étendre les réseaux de distribution basse et moyenne tension dans les zones du projet ;
- Améliorer la gestion commerciale et la gouvernance de la Senelec à travers des programmes de renforcement de capacités, le remplacement de compteurs post-payés par des compteurs prépayés et la mise en place d'une structure de suivi-évaluation.

- Composantes techniques du projet

Les interventions prévues dans le cadre du programme d'amélioration de l'accès à l'électricité dans des zones périurbaines et rurales (programme dénommé PAMACEL) sont synthétisées dans le tableau ci-après.

³Base de données de la Banque Mondiale

Tableau 2 : Synthèse des interventions prévues dans ce programme

No.	Détail des activités du projet
1	Extension des réseaux HTA avec des lignes 30 kV en 3x54,6 mm ²
2	Extension des réseaux BT avec des lignes 380 V en 3x70 mm ²
3	Extension des réseaux BT avec des lignes 380 V en 3x35 mm ²
4	Réalisation de postes haut de poteau de type H61 160 kVA

- Les entreprises en charge des travaux :**

Les travaux au niveau des régions de Fatick, Kaolack et Kaffrine englobent 229 localités et sont réalisés par CEGELEC.

- Principales activités prévues/entreprises au cours de la période considérée, et en particulier celles ayant des implications E&S :**

Activités	Implication sur le Plans E&S
Réunion de démarrage des activités de la surveillance environnementale du projet PAMACEL de la zone Centre - Est	<ul style="list-style-type: none"> - Discuter sur la méthodologie à adopter pour le suivi environnemental et social qui sera mise en place par le cabinet HPR ANHK ; - Faire l'état des lieux des activités HSE (surtout sur le niveau d'avancement des documents HSE) des délégations de la zone Centre-Est avec CEGELEC ; - Discuter des perspectives de la surveillance HSE.
Libération des emprises	<ul style="list-style-type: none"> - Perte de biens sur les emprises - Production de déchets verts
Implantation des Pylônes	<ul style="list-style-type: none"> - Risques d'accident - Nuisances divers (Production de déchets : laitance, etc.) - Risque de chute, de heurt et collision
Tirage des lignes / câbles & Raccordement au réseau	<ul style="list-style-type: none"> - Risques d'accident

- Calendrier actualisé des travaux :**

Un calendrier hebdomadaire est envoyé par CEGELEC pour présenter les activités à dérouler durant la semaine suivante.

- Objectifs du rapport :**

Les objectifs du rapport sont entre autres :

- la vérification des autorisations administratives (conformités et déclarations administratives, etc.) ;

- la vérification du niveau de respect des engagements pris par CEGELEC dans la mise en œuvre des Directives environnementales et sociales et des recommandations du rapport d'évaluation environnementale stratégique assortie d'un Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale validées par le Ministère en charge de l'Environnement et la Banque Africaine de Développement.
- **Rappel des actions pendantes/en retard par rapport à la période précédente :**
 - Déclaration de la base chantier de Ndiagnel à la DREEC de Kaolack
 - Déclaration des contrats de travail du personnel à l'IRTSS
 - Non-respect de plan d'installation de la base chantier (mitoyenneté de la base chantier avec l'école de Ndiagnel)
 - Absence d'un plan de circulation et de panneau de signalisation
 - Absence de panneau indicatif de la base chantier
 - Absence de convention avec une structure de santé
 - Absence de technicien de surface au niveau de la base chantier
 - Absence de désherbage de la base chantier
 - Absence de renouvellement des EPI (Gant, Gilet, Chaussure de sécurité)
 - Absence de panneaux de signalisation dans les zones de travail
 - Absence de renouvellement des articles manquants de la trousse de premier secours
 - Absence d'extincteur fonctionnel au niveau de la base chantier
 - Absence de rétention pour le groupe électrogène
 - Absence de transmission des documents suivants conformément au PGES :
 - Procédure de levage et Permis de travail
 - Registre des plaintes (Griefs enregistrés)
 - Documents reçu
 - la liste du personnel (Avec Nom Prénom, fonction, Provenance)
 - Fiche de quart d'heure de sécurité
 - Registre d'accident & Incident
 - Plan d'urgence

➤ ***ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE GESTION DES RISQUES ET DES IMPACTS [DU DÉBUT DU PROJET À LA FIN DE LA PÉRIODE DE RAPPORTAGE]***

3.1 Organisation pour la mise en œuvre et le suivi du PGES.

Au niveau de Senelec, la Cellule d'exécution du Projet dispose d'un expert E&S mis à sa disposition par le Département Qualité Sécurité et Environnement (DQSE) de Senelec. Cet expert dispose des compétences, de la qualification requise et des moyens matériels / logistiques pour la supervision sur le terrain.

Sur le terrain, les rencontres avec la mission de contrôle (Solener technologie), le personnel de l'entreprise(CEGELEC) et la division régionale de l'environnement ainsi que les visites de la zone des travaux ont permis de noter des points positifs (présence d'expert E&S), des lacunes et des entorses liées :

- Non-respect de la réglementation ICPE pour l'entreprise : installation de la base chantier à proximité d'une école ;
- De façon générale : la procédure de communication entre le projet et la DREEC de Kaolack doit continuer.

Cette situation se traduit sur le terrain par :

- Des emprises à libérer (la procédure d'identification et d'évaluation des impenses est lancée) ;
- L'implantation de la base chantier à proximité de l'école de Ndiagnel dans la commune de Socé.

Sur le terrain, lors de nos passages, il a été noté sur la base chantier la présence d'un chef de travaux, d'un magasinier et d'un gardien. Sur le terrain, il y a le déploiement de deux (2) équipes de huit (8) personnes (soit un groupe de 5 intérimaires constitué de main d'œuvre locale, un grutier, un chef d'équipe et un monteur) et la présence d'un responsable HSE de l'entreprise qui fait des navettes entre les deux équipes.

La mission de contrôle dispose d'une base vie à Kaolack avec bureau, et l'entreprise des travaux dispose d'une base chantier (avec des bureaux, une salle de réunion, deux magasins et des toilettes en cours d'implantation) à Ndiagnel dans la commune de Socé. Le Cabinet Hpr Ankh constate que les travaux d'installation de la base chantier sont toujours en cours.

• Quelles sont les contraintes à la réalisation des questions ci-dessus?

Les contraintes sont essentiellement liées à un faible niveau de partage d'information avec les services techniques notamment la DREEC.

3.2 Mise en œuvre des mesures E&S pendant la période considérée

3.2.1 Évaluation environnementale et sociale.

Cette section répond aux préoccupations suivantes :

- Toutes les évaluations supplémentaires des risques et des impacts ont-elles été effectuées, traitées comme requis par l'accord de financement, puis les mesures incluses dans les dossiers d'appel d'offres et les contrats avant le début des travaux ? (Ex. Évaluation E&S des sites de campement, des bancs d'emprunt, des carrières, des changements de corridors/alignements/nouveaux sites, des infrastructures associées/connexes, etc., y compris des consultations connexes).

Le travail environnemental effectué lors de la formulation a permis de définir : (i) une amélioration de l'organisation du travail sur le plan E&S (registre de plainte, registre d'incident/accidents, registre des déchets, etc. ; (ii) un travail environnemental à faire avant le démarrage des travaux notamment le screening environnemental et social avec l'information et la consultation des parties prenantes.

Lors du suivi, il a été juste noté une information de quelques parties prenantes notamment les Autorités Administratives et services techniques (documenté), et des visites de site (non documentées) des chefs de village, dignitaire, imam pour informer sur le projet et prise de contacts. Certains concessionnaires ont été informés comme la Sen'Eau à qui l'entreprise sollicite généralement les plans de réseau afin d'éviter les dommages potentiels sur le réseau d'eau potable.

En ce qui concerne les activités de sensibilisation, elles avaient débuté par la région de Kaolack avec la participation des autorités locales (Maire de la commune, Chef de village ; Représentant de l'ASC, les « Badièmes Gokh » concernés, de la SENELEC et de l'ingénieur conseil SOLENER. Cette mission s'était déroulée du 28 au 29 Septembre 2022.

La poursuite des activités de sensibilisation communautaire sur le projet s'est faite dans la région de Factik avec la participation des autorités locales (Maire de la commune, Chef de village ; Représentant de l'ASC, les « Badièmes Gokh » concernés, de la SENELEC. Cette mission s'est déroulée du 10 au 11 Novembre 2022.

Les missions à venir concerneront la région de Kaffrine.

La DREEC de Kaolack confirme qu'elle n'a toujours pas reçu la carte d'implantation de la base chantier et attend de visiter et d'apprécier le site.

Les chefs de villages rencontrés lors des visites de terrain sont très satisfaits des travaux et manifestent leur enthousiasme par un accueil chaleureux de l'entreprise des travaux. Ils témoignent également de leur disponibilité pour accompagner le projet et assurent que tout se déroule sans incidents. Aussi, ils ont témoigné du recrutement de certains villageois par le projet.

Lors des discussions avec les équipes de l'entreprise sur le terrain, ceux-ci ont affirmé qu'ils avaient des contrats de travail sans préciser la durée de ces contrats.

- Point des activités mises en œuvre au cours de la période de rapportage et concernant l'audit annuel de la performance environnementale et sociale et, le cas échéant, les

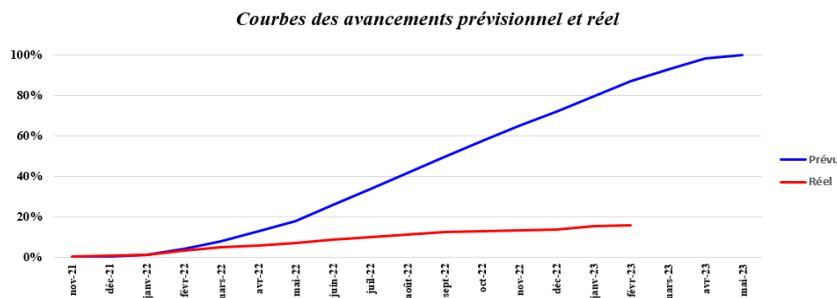
audits d'achèvement du PAR (préparation et validation des TDR, recrutement d'un consultant indépendant, soumission du rapport correspondant)⁴.

L'inventaire des espèces forestières dans le cadre de la libération des emprises a été réalisé dans la région de Kaolack durant le mois de juillet 2022 avec notamment la présence de la SENELEC, des services des Eaux et Forêts et du cabinet de contrôle Solener Technologies. Certains axes n'ont pas pu être parcourus faute de données de localisation et feront l'objet d'une mission ultérieure. Au total 158 arbres sont à abattre pour un montant 1 656 000 FCFA et 159 espèces seront élaguées. Ces activités se poursuivront dans les régions de Fatick et de Kaffrine.

ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DU PROJET PAMACEL LOT 1 construction HTA/BT dans 229 villages

AVANCEMENTS & PREVISIONS

Composante	Emission de l'ODS	Fin prévisionnelle	Avancement global prévisionnel à date	Avancement global réel	Etat
Construction de réseaux MT/BT Lot 1 - PAMACEL	24/11/2021	23/06/2023	79,66 %	15,54 %	



(source : CEGELEC)

⁴ L'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations des audits d'achèvement ES et PAR doivent être documentés sous l'état de la mise en œuvre des activités du PGES

AVANCEMENT GLOBAL ET PREVISION DES ETUDES

DESIGNATION	UNITE	Scope	Sites disponibles	AVANCEMENT 08/02/2023	AVANCEMENT PROJETE FIN 02/23
Levées topographiques (Fonds de plans des villages)	Postes H61	229	209	199 (95,2%)	203 (97,1%)
Transmission de plans Itinéraires (Validés)	km		324	299 (92,28%)	310 (95,68%)
Profils en long (Validés)	km	488	324	284 (87,65%)	300 (92,59%)
Calculs mécaniques (Validés)	km				
Piquetage MT/BT (réceptionnés)	Postes H61	229	209	63 (30,14%)	63 (30,14%)
Plan réseau BT (Validés)	U			199 (95,22%)	203 (97,13%)
Calculs BT (Validés)	U	229	209	196 (93,78%)	200 (95,69%)
Carnets de piquetage BT	U				
AVANCEMENT				80,41%	82,39%

(source : CEGELEC)

AVANCEMENT GLOBAL ET PREVISION DES TRAVAUX

- Basse tension (BT)**

	Implantation de PBA	Déroulage (ml)	EP	Connexions, finitions &	Validation et commande du matériels	Approvisionnement et livraison du matériel
Mois écoulé (10/01 au 09/02)	136	4090	23	40	-	-
Cumul depuis 24/11/2021	3446	4090	23	40	-	-
Prévision au 28/02/2023	3513	7810	75	90	-	-
Taux d'avancement (%)	20,08%	0,53%	0,4%	0,4%	12%	1%

- Haute tension A (HTA)**

	Implantation de PBA	Déroulage (ml)	Armements	IACM	Transfo
Mois écoulé (10/01 au 09/02)	0	3047	32	01	01
Cumul depuis 24/11/2021	210	3047	32	01	01
Prévision au 28/02/2023	213	3947	33	03	03
Taux d'avancement (%)	4,27%	0,624%	0,74%	0,87%	0,87%

(source : CEGELEC)

- Tous les permis/licences/certificats nationaux et assurances requis [EPA, bureau des usines, municipalités / autorités locales, service d'incendie, autorisations liées aux ressources naturelles (eau, matériaux, etc.), santé et sécurité au travail/main-d'œuvre le cas échéant, assurance de responsabilité civile vis-à-vis des tiers et assurance contre les accidents du travail, etc.] étaient-ils obtenus avant le début de tous travaux y relatifs ? Sinon, pourquoi et quels sont les risques, conséquences et correctifs ?

- ⇒ Aucune autorisation environnementale (autorisation ICPE) enregistrée;
- ⇒ Aucune autorisation relative à l'inspection du Travail enregistrée (Déclaration d'ouverture de chantier, approbation des contrats par l'inspection du Travail, validation du plan de sécurité).
- ⇒ Aucune convention avec une structure sanitaire pour la prise en charge du personnel

De manière globale, le chantier ne dispose pas d'une autorisation administrative sur les Plans HSE. Cette situation place le chantier en **infraction du point de vue des différentes réglementations** et peut être à l'origine d'un arrêt des travaux en cas de contrôle des travaux par les services techniques de l'État.

Des demandes d'autorisation ont été déposées au niveau des services des Eaux et forêts des régions concernées en plus de la convention qui lie Senelec à la Direction Nationale des eaux et forêts. De ce fait les autorisations sectorielles sont obtenues pour permettre à la Senelec d'être conforme et de réaliser les travaux sans entraver la réglementation forestière.

Un point a été fait sur les documents disponibles à ce jour.

Documents reçus	Documents en attente
<ul style="list-style-type: none"> - Fiche de quart d'heure de sécurité - Les rapports d'accident/Incident & Situations dangereuses - Check list Inspection de la grue - La Politique QSE de l'entreprise ; - Avancement des travaux en Octobre 2022 ; - La liste du personnel de l'entreprise ; - Le Plan d'urgence - Les documents ICPE de la base chantier : <ul style="list-style-type: none"> • Plan de masse • Plan d'installation • Plan de situation 	<ul style="list-style-type: none"> - Déclaration de la base chantier à la DREEC de Kaolack - Convention avec la structure de santé - Permis d'occuper de la base chantier - Plan de communication

Rappel des Permis et autorisations avant le démarrage des travaux

Toute réalisation de travaux doit faire l'objet d'une procédure préalable d'information et d'autorisations administratives et municipales. Avant de commencer les travaux, l'Entrepreneur

doit se procurer tous les permis, autorisations et accords nécessaires pour la réalisation des travaux prévus dans le contrat du projet :

- Autorisations délivrées par la collectivité territoriale et le service forestier pour l'abattage d'arbres sur les emprises ;
- Autorisations délivrées par la collectivité territoriale e pour l'occupation de la base chantier ;
- Déclaration d'ouverture de chantier auprès de l'IRTSS ;
- Déclaration/information aux DREEC pour l'ouverture et l'exploitation d'une base chantier ;
- Déclaration d'exploitation d'ICPE auprès des DREEC ;
- Autorisation de traversée du réseau routier de l'AGEROUE ;
- Enquêtes et autorisations des gestionnaires de réseaux (SONES, SONATEL, ADIE, etc.) pour avoir la bonne information sur ces réseaux enterrés (évitement des dommages aux infrastructures et désagréments aux clients et usagers).

Tableau 1: Permis Autorisation avant le démarrage des travaux (Actualisation Septembre 2022)

Nature de l'autorisation / Déclaration	Instance administrative en charge de la délivrance de l'autorisation ou du dépôt de la déclaration	Obtenus (Date de délivrance / Dépôt)	Observation
Déclaration de la base chantier	DREEC	NON	
Règlement intérieur	IRTSS	NON	
Convention avec une structure sanitaire		NON	La plus proche de préférence
Déclaration des contrats de travail	IRTSS	NON	
Autorisations de conduites des engins (Permis & Habilitation)	Directeur d'agence	OUI	Absence de preuve Non transmis au Cabinet)
Autorisation d'abattage (Permis de coupe)	IREF	OUI	

A ce stade du projet le Cabinet invite l'entreprise à présenté un plan d'action d'acquisition ou d'obtention des autorisations/ Permis / Convention requis. Ce plan devrait permettre au Cabinet Hpr Ankh d'identifier les contraintes auxquelles l'entreprise est confrontée et éventuellement voire l'accompagnement pour boucler les procédures en souffrances.

En ce qui concerne l'acquisition des autorisations /Permis / Conventions, nous signalons que les activités du projet n'ont pas nécessité le déclenchement de la procédure de signature d'autorisation. Le Cabinet Hpr Ankh rappelle à l'entreprise Cegelec de s'acquitter des autorisations préalables au bon déroulement des travaux.

Pour les mesures qui étaient prévues ou dues mais qui n'ont pas été mises en œuvre, veuillez fournir une justification et les mesures à prendre, y compris les délais d'exécution.

Pour une mise en conformité, il a été demandé à l'Entreprises de régulariser sa situation administrative dans les trente (30) jours suivant la réception des rapports mensuels afin de disposer des autorisations ci-dessous

Tableau 2: Réglementation des autorisations et permis et/ou convention requis

Type d'autorisation/ /Permis/Accord	Préalable/Composition du dossier/Document	Lieu de dépôt du dossier
Déclaration d'exploitation d'une ICPE	<p>La demande doit contenir une demande adressée au ministre chargé de l'Environnement contenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ le nom, le (s) prénom (s) et le domicile du demandeur s'il s'agit d'une personne physique ✓ la raison sociale ou dénomination sociale, le siège social et la qualité du signataire de la déclaration ; ✓ l'emplacement sur lequel l'établissement doit être installé ✓ La nature et le volume des activités que le déclarant se propose d'exercer, les procédés de fabrication et les matières premières qu'il utilisera et les produits qu'il fabriquera. <p>A chaque exemplaire de la déclaration doivent être jointes les pièces suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Un plan sommaire ou plan de situation au 1/200e ou 1/100e au minimum, accompagné de légendes et de description permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation jusqu'à trente-cinq (35) m au moins de celle-ci des constructions et terrains avoisinants. ✓ Un plan de masse à l'échelle de 1/500e ou 1/200e indiquant les dispositions projetées de l'installation; ✓ Un plan d'installation à l'échelle de 1/100e ou 1/50e indiquant l'affectation des constructions. Dans tous les cas, le déclarant peut être amené à préciser la hauteur des 	Divisions Régionales de l'Environnement et des Établissements Classés des régions de Kaolack, Fatick et Kaffrine

Type d'autorisation/ /Permis/Accord	Préalable/Composition du dossier/Document	Lieu de dépôt du dossier
	cheminées, le mode et les conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires et des émanations de toute nature ainsi que d'élimination des déchets et résidus de l'exploitation. Le dossier est déposé en trois (03) exemplaires et adressé au Ministre chargé de l'environnement.	
Autorisation de construire	L'entreprise devra se rapprocher des services de l'urbanisme afin de disposer conformément aux dispositions du Livre IV – Règles relatives à l'acte de construire – Titre II : de l'autorisation de construire, notamment, les articles R195 et R19, des autorisations nécessaires notamment celles de construire.	Direction de l'Urbanisme et de l'Architecture des régions de Kaolack, Fatick et Kaffrine
Accord avec les communes l'évacuation et le dépôt des déchets banals et inertes (déblais) sur la décharge des zones polarisées par les travaux	Modalités à voir avec les communes concernées et l'UCG	UCG& Communes concernées
Déclaration d'ouverture du chantier	Loi 97-17 portant Code du Travail Articles L.220 & L.222	ITRSS des régions de Kaolack, Fatick et Kaffrine
Déclaration à l'Inspection du Travail et auprès des institutions sociales	L'entreprise devra se faire immatriculer et déclarer les mouvements de ses travailleurs à l'inspection du travail. Elle doit ensuite déclarer son personnel auprès des institutions sociales que sont l'IPRES et la Caisse de Sécurité sociale.	- Inspection du Travail et de la Sécurité sociale - IPRESS - Caisse de Sécurité Sociale
Autorisation de défrichement et d'abattage des arbres	Composition du dossier de demande de défrichement (Décret d'application n° 2019-111 du 16 janvier 2019 du Code Forestier Loi n° 2018-25 du 12 novembre 2018) : ✓ une carte détaillée faisant apparaître l'emplacement des villages, les exploitations agricoles et les terres dont le défrichement est demandé et l'emplacement des réserves forestières existantes ; ✓ une note justificative de la demande de défrichement faisant ressortir les	IREF des régions de Kaolack, Fatick et Kaffrine

Type d'autorisation/ Permis/Accord	Préalable/Composition du dossier/Document	Lieu de dépôt du dossier
	statistiques de population des villages et leur variation au cours des dernières années ; ✓ un plan d'aménagement prévoyant une densité minimale de 20 arbres à l'hectare, et éventuellement des brise-vents.	

Pour le déroulement du screening et le plan de communication, il a été demandé à l'entreprise, dans les trente (30) jours suivant la réception des rapports mensuels de fournir :

- le plan de communication (document en attente)
- En Novembre 2022, aucune avancée n'a été noté dans ce sens.

3.2.2 État des mesures d'atténuation.

- Cette section informera/mettra à jour l'état des mesures d'atténuation, en utilisant une approche matricielle. Veuillez utiliser la matrice classique du PGES (modèle du pays le cas échéant) avec les colonnes suivantes dans l'ordre: (i) code/numéro, (ii) Mesure E&S due, (iii) Risque/impact E&S ciblé, (iv) Activité d'investissement liée, (v) Indicateur de réalisation de la mesure E&S, (vi) Vérificateur. Hormis les colonnes (v) et (vi), le contenu des autres colonnes doit provenir du PGES publié, et être formulé tel que dans le document original (s'il est reformulé, veuillez en justifier la raison).

Tableau 3 : État des mesures d'atténuation

Code	Mesure E&S due	Risque/impact E&S ciblé	Indicateur de réalisation de la mesure E&S	Vérificateur
ETP 01. Libération des entreprises	Eviter autant que possible les cultures sous cases Négocier avec les propriétaires de cultures sous cases et d'arbres fruitiers à l'amiable (le cas échéant) Evaluer les impenses avec la CDREI des zones concernées (le cas échéant)	Risque de perte de portions terres de cultures sous cases et d'arbres fruitiers	Rapport d'indemnisation des PAPs Nombre de personnes affectées et compensés cas échéant Preuves de paiement	Senelec

Tableau mis en forme

⁵La description doit être aussi quantitative que possible y compris les mesures des variables lorsque requis ainsi que la date d'achèvement

Tableau mis en forme

Code	Mesure E&S due	Risque/impact E&S ciblé	Indicateur de réalisation de la mesure E&S	Vérificateur
	Indemnisation en espèce pour les récoltes, arbres et autres biens productifs perdus			
	<p>Procéder à une bonne planification des travaux : Exécuter les travaux entre la période comprise après la fin des récoltes et le début de l'hivernage</p> <p>Limiter les travaux aux emprises</p>	Perturbation des activités agricoles et restriction d'usage	<p>Calendrier d'exécution des travaux entrepris hors des périodes culturelles</p> <p>Nombre de PAPs liés à des cultures enregistrées</p> <p>Nombre de personnes affectées et compensés le cas échéant</p>	<p>Senelec</p> <p>Services de l'Environnement</p> <p>Service forestier</p>
	<p>Eviter autant que possible les espèces à statut particulier (<i>Borassus aethiopum, Ceiba pentandra, Faidherbia albida, Adansonia digitata</i>, etc.)</p> <p>Soliciter l'autorisation de coupe d'arbres de la Commune et du Service des Eaux & Forêts</p>	Perte de couvert végétal et des espèces à statut particulier	Disponibilité d'une autorisation signée par le service forestier	<p>Senelec</p> <p>Services de l'Environnement</p> <p>Service forestier</p>
	<p>Utilisation de véhicules et d'engins en bon état</p> <p>Limitation de la vitesse de circulation</p> <p>Entretien des véhicules et engins</p> <p>Arrosage des plateformes de travaux en temps sec</p>	Pollution de l'air (envols de poussières & émissions de gaz d'échappement des engins de chantier)	<p>Nombre de plaintes des voisins</p> <p>Rapports de suivi des plaintes</p>	<p>Senelec</p> <p>Services de l'Environnement</p>

Tableau mis en forme

Code	Mesure E&S due	Risque/impact E&S ciblé	Indicateur de réalisation de la mesure E&S	Vérificateur
ETP 02. Aménagement de la base chantier	Informer sur l'existence du registre de plaintes au niveau des autorités locales			
	Adapter les horaires de travail avec les heures de repos des populations (8h-18h) maximum Utilisation de véhicules et d'engins en bon état qui respectent les niveaux sonores réglementaires.	Gêne et nuisances pour le voisinage	Nombre de plaintes des voisins Rapports de suivi des plaintes	Senelec IRTSS
	Informer/négocier avec les populations avant l'occupation des terres privées Recourir aux commissions locales de conciliation	Risque de survenue de conflits sociaux avec les propriétaires des biens	Nombre de séances d'IEC réalisées Rapport de la commission d'évaluation des impenses	Senelec Services de l'Environnement Service forestier Autorités administratives & locales
ETP 02. Aménagement de la base chantier	Respecter les distances d'implantation d'une base chantier (zoom cours d'eau, zoom ERP, 40m route, zoom habitations) et avoir une autorisation d'ICPE	Nuisance sonore, pollution de l'eau et risques d'accidents	Unités de voisinage de la base chantier Autorisation d'ICPE	Senelec Services de l'Environnement
	Choisir autant que possible des sites dénudés de végétation Solliciter l'autorisation de coupe d'arbres du service forestier et de la Commune concernée (le cas échéant)	Risque de perte de couvert végétal	Procès-verbal de reconnaissance des tracés Disponibilité de l'autorisation du service forestier	Senelec Services de l'Environnement
	Entrevoir un reboisement compensatoire		Validation du programme de reboisement compensatoire	Service forestier
	Utilisation de véhicules et d'engins en bon état	Pollution de l'air (envols de poussières &	Niveau de conformité des	Senelec

Code	Mesure E&S due	Risque/impact E&S ciblé	Indicateur de réalisation de la mesure E&S	Vérificateur
	Limitation de la vitesse de circulation des véhicules Entretien des véhicules Arrosage du site	émissions de gaz d'échappement des engins de chantier)	véhicules de transport Existence d'une signalisation appropriée	Services de l'Environnement
	Utilisation de véhicules en bon état Collecte des déchets dangereux dans des contenants étanches Reprise des déchets dangereux par des prestataires agréés par la DEEC	Risque de pollution du sol et du sous-sol	Existence d'une procédure claire de gestion des déchets Entretien des véhicules et engins dans les stations de service les plus proches	Senelec Services de l'Environnement
	Informer/négocier avec les propriétaires avant l'occupation des sites privés	Risque de survenue de conflits avec l'occupation des sites privés	Nombre de séances d'IEC réalisées Rapport de la commission d'évaluation des impenses Nombre de personnes affectées et compensés cas échéant	Senelec Services de l'Environnement Autorités administratives & locales
	Adapter les horaires de travail avec les heures de repos des populations (8h-18h) maximum Arrosage du site Utilisation de véhicules et d'engins en bon état	Gêne et nuisances pour le voisinage (soulèvements de poussières et émissions de bruit)	Nombre de plaintes enregistrés Rapports de suivi des plaintes Existence d'une signalisation appropriée	Senelec Services de l'Environnement

Tableau mis en forme

Code	Mesure E&S due	Risque/impact E&S ciblé	Indicateur de réalisation de la mesure E&S	Vérificateur
	Sensibilisation du personnel de chantier (formation d'accueil et quart d'heure) sur les aspects relatifs à la SST Dotation en EPI pour le personnel et respect du port Affichage de consignes de sécurité Mettre en place une trousse de premiers secours	Risque de survenue d'accidents	Rapport de sensibilisation + liste de présence signée Existence d'EPI adapté aux travaux à exécuter et Port des EPI par le personnel de l'Entreprise Disponibilité de kits de premiers soins Formation du personnel à l'utilisation de la trousse de premier secours	Senelec IRTSS
ETP03. Livraison du matériel & équipements	Limitation de la vitesse de circulation des véhicules Utilisation de véhicules en bon état Entretien des véhicules	Pollution de l'air (émissions de gaz d'échappement des camions)	Niveau de conformité des véhicules de transport Existence d'une signalisation appropriée	Senelec IRTSS
	Limitation de la vitesse de circulation des véhicules Information & sensibilisation des chauffeurs de camions sur le risque routier	Risque de survenue d'accidents	Dispositif d'enregistrement et de suivi des accidents	Senelec IRTSS Autorités administratives & locales
ETP 04. Fonctionnement de la base chantier	Prévoir des bacs à ordures Aménager des aires de stockage imperméables pour les produits et déchets dangereux	Risque de pollution du sol et du sous-sol		Senelec IRTSS Autorités administratives & locales

Tableau mis en forme

Code	Mesure E&S due	Risque/impact E&S ciblé	Indicateur de réalisation de la mesure E&S	Vérificateur
ETP05. Terrassement sur les emprises des câbles/ Ouverture des tranchées (excavations)	Reprise des déchets dangereux par des prestataires agréés par la DEEC Prévoir des lieux imperméables pour le lavage des machines ou externaliser l'activité Mise en place de kit anti-pollution Enlèvement des matériaux souillés en cas de déversement et évacuation par un prestataire agréé par la DEEC		Existence d'une procédure spécifique de gestion des déchets	Services de l'Environnement Service régional de l'hygiène
	Adapter les horaires de fonctionnement avec les heures de repos des populations (8h-18h) maximum	Gêne et nuisances pour le voisinage	Nombre de plaintes enregistrés Rapports de suivi des plaintes	Senelec IRTSS
	Réutilisation des déblais en remblai si possible Collecte et évacuation des déblais excédentaires vers des sites autorisés Nettoyage et remise en état des sites de travaux	Risque de pollution (rejet anarchique de déblais de fouilles)	Existence d'une procédure claire de gestion des déchets	Senelec IRTSS Autorités administratives & locales Services de l'Environnement Service régional de l'hygiène
	Adapter les horaires des travaux bruyants avec les heures de repos des populations (8h-18h maximum)	Gêne et nuisances pour le voisinage	Nombre de plaintes des voisins	Senelec IRTSS

Tableau mis en forme

Tableau mis en forme

Code	Mesure E&S due	Risque/impact E&S ciblé	Indicateur de réalisation de la mesure E&S	Vérificateur
			Rapports de suivi des plaintes	
	<p>Information des riverains sur les risques encourus</p> <p>Remblaiement automatique des tranchées au fur et à mesure de l'avancement des travaux ou en fin de journée pour éviter des chutes dans ces dernières</p> <p>Signalisation & balisage des fouilles (installation des barrières au sommet des zones de creusement et Signalisation par des rubans fluorescents la nuit le cas échéant)</p> <p>Éclairage des fouilles la nuit (le cas échéant)</p>	Risque de survenue d'accidents (chute de personnes dans les tranchées non protégées)	<p>Rapport de sensibilisation + liste de présence signée</p> <p>Balisage réalisé et conforme aux normes</p>	<p>Senelec</p> <p>IRTSS</p> <p>Autorités administratives & locales</p> <p>Services de l'Environnement</p>
	<p>Sensibilisation du personnel de chantier (formation d'accueil et quart d'heure) sur les aspects relatifs à la SST</p> <p>Dotation en EPI pour le personnel et respect du port</p> <p>Signalisation adéquate des travaux</p> <p>Mettre en place une procédure pour les travaux à risques (Ex. excavation) /Etayage/Talutage des pentes de remblai des tranchées dont la profondeur est supérieure à 1,5 m)</p>	Risques professionnels pour le personnel de chantier	<p>Rapport de sensibilisation + liste de présence signée</p> <p>Existence d'EPI adapté aux travaux à exécuter et Port des EPI par le personnel de l'Entreprise</p>	<p>Senelec</p> <p>IRTSS</p> <p>Autorités administratives & locales</p> <p>Services de l'Environnement</p>

Code	Mesure E&S due	Risque/impact E&S ciblé	Indicateur de réalisation de la mesure E&S	Vérificateur
	<p>Positionner une personne expérimentée en surface afin de déceler les failles ou tout autre danger si des travailleurs sont dans les tranchées</p> <p>Tenir les Véhicules/Camions/Engins au moins à 3 mètres du sommet des parois des tranchées</p>		<p>Prévoir des tenues imperméables pour la pluie</p> <p>Renouveler la dotation en EPI</p>	
	<p>Implication des concessionnaires en amont</p> <p>Faire une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) dans le voisinage des réseaux</p> <p>Faire des sondages pour identifier les réseaux enterrés</p> <p>Reconnaissance des réseaux par la couleur des grillages avertisseurs [Couleur verte (SONATEL, ADIE, TIGO, etc.) ; Couleur bleue (SONES/SDE ou ASUFOR) ; Couleur rouge : (SENELEC)]</p> <p>Respect des emprises des réseaux de concessionnaires</p> <p>Réparations diligentées en cas de dégâts</p>	Risque de dégradation de réseaux enterrés & perturbation des services offerts (réseau eau potable et électricité)	Procès-verbal de reconnaissance des sites signé par l'Entreprise et les concessionnaires concernés	<p>Senelec</p> <p>Autorités administratives & locales</p> <p>Services de l'Environnement</p>
	Assurer le libre passage au-dessus des tranchées (aménagement de passerelles le cas échéant	Risque d'entraves (perturbation) à la libre circulation des riverains/Contraintes	Nombre de passerelles aménagées	<p>Senelec</p> <p>Autorités administratives & locales</p>

Tableau mis en forme

Code	Mesure E&S due	Risque/impact E&S ciblé	Indicateur de réalisation de la mesure E&S	Vérificateur
		d'accès des riverains à leurs propriétés		Services de l'Environnement
ETP 06. Approvisionnement en matériaux (sable, graviers, aciers, ciment, etc. pour la construction des plateformes des postes transformateurs)	Utilisation de camions en bon état Limitation de la vitesse de circulation des véhicules Entretien des véhicules	Pollution de l'air (émissions de gaz d'échappement des camions)	Niveau de conformité des véhicules de transport	IRTSS Autorités administratives & locales Services de l'Environnement
	Information & sensibilisation des chauffeurs de camions sur le risque routier Limitation de la vitesse de circulation des véhicules	Risque de survenue d'accidents lié à la circulation des camions d'approvisionnement	Existence d'une signalisation appropriée	Senelec IRTSS Autorités administratives & locales Services de l'Environnement
ETP 07. Pose des câbles et transformateurs	Sensibilisation du personnel de chantier (formation d'accueil et quart d'heure) sur les aspects relatifs à la SST Dotation en EPI pour le personnel et respect du port Signalisation adéquate des travaux Autoriser uniquement les opérateurs formés et habilités à poser les câbles Mettre en place une trousse de premiers secours	Risques professionnels pour le personnel de chantier	Disponibilité de consignes de sécurité en cas d'accidents Nombre d'ouvriers respectant le port d'EPI Existence d'une signalisation appropriée Niveau de conformité des véhicules de transport	Senelec IRTSS Services de l'Environnement

Tableau mis en forme

Code	Mesure E&S due	Risque/impact E&S ciblé	Indicateur de réalisation de la mesure E&S	Vérificateur
	<p>Afficher sur le chantier des numéros des secouristes de chantier, des numéros d'urgence, des conduites à tenir en cas d'accidents</p> <p>Utilisation d'engin de levage adéquat (grue) conforme aux normes en vigueur contrôlé avant l'opération, et adapté à la charge qu'il doit soulever (poste préfabriqué)</p> <p>Mettre en place une procédure pour les travaux à risques [(ex. levage et manutention : Inspection des élingues ou câbles de levage avant chaque utilisation, Élaboration d'une procédure d'arrimage et de levage, Exiger l'autorisation de conduite d'engins de levage et de manutention pour les opérateurs, Certificat de levage délivré par un bureau de contrôle agréé, formation des opérateurs au maniement des matériels de levage, Supervision des opérations de levage par une personne compétente)]</p> <p>Mettre en place une trousse de premiers secours</p>		<p>Niveau de respect des horaires de travail</p> <p>Disponibilité de kits de premiers soins</p> <p>Respect de la limitation de vitesse</p> <p>Effectivité du programme de sensibilisation du personnel et des populations riveraines</p> <p>Procédure validée et ouvriers sensibilisés sur ces procédures</p>	
ETP 08. Dépose des transformateurs H61	<p>Vérifier la présence de PCB</p> <p>Récupération du PCB pouvant être contenu dans les transformateurs</p> <p>Stockage dans des contenants appropriés</p>	Risques de pollution des sols/sous-sol		<p>Senelec</p> <p>Services de l'Environnement</p>

Tableau mis en forme

Mis en forme : Couleur de police : Rouge

Commenté [CON1]: Il n'y a pas d'activité de dépose de transformateurs pour ce projet

Mis en forme : Couleur de police : Rouge

Code	Mesure E&S due	Risque/impact E&S ciblé	Indicateur de réalisation de la mesure E&S	Vérificateur
	<p><u>Confier leur décontamination à des entreprises de traitement spécialisées et agréées (ex. www.transfo-services.fr)</u></p> <p>Mettre en place une procédure pour la valorisation des transformateurs pour lesquels la technologie existe au niveau national, à défaut prévoir une exportation de ces déchets en tenant compte des procédures de la convention de Bâle</p> <p><u>Se conformer à la stratégie actuelle mise en place par la SENELEC (étiquetage de manière à signaler le danger et stockage afin de les orienter vers des filières de recyclage adaptées)</u></p>		<p>Se conformer à la stratégie actuelle mise en place par la SENELEC (étiquetage de manière à signaler le danger et stockage afin de les orienter vers des filières de recyclage adaptées)</p>	
ETP 09. Présence du personnel de chantier	<p>Mettre en place un code de conduite du personnel de chantier et le faire signer à tous le personnel de chantier/Affichage du code de conduite</p> <p>Actions d'IEC envers le personnel de chantier et les riverains des travaux sur les risques de VBG</p> <p>Mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes (MGP) opérationnel au niveau interne (au sein de l'entreprise) et dans les quartiers/villages concernés par le projet</p> <p>Information & Sensibilisation des riverains des travaux</p>	Risque de VBG (HS, VCS et EAS)	<p>Nombre de séance d'IEC menées</p> <p>Nombre d'emplois créés localement</p> <p>Nombre de conflits sociaux liés au projet</p> <p>Nombre de cas de VBG relevés</p> <p>Nombre de plaintes des voisins</p>	<p>Senelec</p> <p>IRTSS</p> <p>Autorités administratives & locales</p> <p>Services de l'Environnement</p> <p>Senelec</p> <p>IRTSS</p>

Tableau mis en forme

Mis en forme : Couleur de police : Rouge

Mis en forme : Couleur de police : Rouge

Code	Mesure E&S due	Risque/impact E&S ciblé	Indicateur de réalisation de la mesure E&S	Vérificateur
	Respect des propriétés privées Respect de l'accès aux propriétés riveraines des travaux Mise en place d'un dispositif de protection des riverains Dédommagement en cas de destruction de biens Mise en place d'un dispositif de recueil des plaintes/réclamations/griefs	population locale	Rapports de suivi des plaintes Rapport de la commission d'évaluation des impenses Nombre de personnes affectées et compensées le cas échéant	Autorités administratives & locales Services de l'Environnement
	Actions d'IEC envers des riverains des travaux sur les risques et la prévention des IST/VIH/SIDA Conduite de campagne de publicité par la confection de gadgets (tee shorts, autocollants, casquettes... etc.) et de pancartes avec des slogans anti-IST/VIH/SIDA Distribution de préservatifs au personnel Sensibilisation sur le dépistage volontaire pendant et à la fin des travaux	Risque de survenue et de propagation des IST/VIH/SIDA	Rapport de sensibilisation + liste de présence signée Taux de prévalence des IST/VIH/SIDA	Senelec IRTSS Autorités administratives & locales Services de l'Environnement
ETP 10. Conduite des travaux	Donner la priorité aux populations locales dans le recrutement de la main d'œuvre non qualifiée Mettre en place des registres d'inscription pour demandeurs d'emplois au niveau des Mairies	Risque de conflits avec la population locale lié au non recrutement de la main d'œuvre locale	Nombre d'emplois locaux enregistrés /	Senelec IRTSS Autorités administratives & locales

Tableau mis en forme

Code	Mesure E&S due	Risque/impact E&S ciblé	Indicateur de réalisation de la mesure E&S	Vérificateur
	<p>Impliquer les autorités administratives (Préfets), les IRTSS et les Délégués des quartiers concernés</p> <p>Privilégier le choix des fournisseurs locaux pour les besoins en matériaux</p>		<p>Total employés par l'Entreprise</p> <p>Nombre d'emplois créés localement</p>	Services de l'Environnement

Tableau mis en forme

Le cas échéant, des commentaires sur des problèmes spécifiques peuvent suivre ici. (Ex. Justification des retards ou des lacunes, puis des mesures en cours/à prendre, y compris des délais réalistes pour minimiser le retard global de mise en œuvre du projet et le dépassement de coûts).

Sans objet

3.2.3 Autres préoccupations spécifiques.

Cette section développera les mesures imprévues, y compris l'identification / le traitement de l'impact résiduel. L'exemple couvrirait les questions suivantes :

- Y a-t-il un problème imprévu de biodiversité, de ressources renouvelables et de services écosystémiques qui semble pertinent à prendre en considération ? Comment est-il géré ? Pourquoi, si non traité.

Présence d'espèce d'arbre à statut de protection dans les emprises, avoir l'autorisation du service des eaux forêts avant élagage ou abattage.

A la Suite de l'inventaire des espèces réalisé dans la région de Kaolack, il ressort que 7 espèces (*Adansoniadigitata, orassusaethiopium, Ceibapentandra, Faidherbiaalbida, Khayasenegalensis, Tamarindusindica, Zizyphus mauritiana*) sont partiellement protégées et 01 espèce (*Diospyrosmespiliformis*) intégralement protégée par le code forestier du Sénégal. Ces espèces ont été dénombrées dans l'emprise des travaux et prises en charge par le service des eaux et forêts suite au protocole les liant à la SENELEC.

- Y a-t-il des problèmes imprévus de pollution, de matières dangereuses ou d'utilisation efficace des ressources qui semblaient pertinents à prendre en considération ? Comment sont-ils gérés ? Pourquoi, si non traités.

Sans objet

- Y a-t-il un problème imprévu de main-d'œuvre et de conditions de travail qui semblait pertinent à prendre en considération ? Comment est-il géré ? Pourquoi, sinon traité.

Lors des réunions de sensibilisation dans les zones de Kaolack et de Fatick, certaines personnes ont affirmé, en la présence des autorités locales, que l'entreprise CEGELEC leur a demandé de prendre en charge l'élagage des arbres. Notons que cette activité est à la charge de l'entreprise et que les communautés ne doivent en aucun cas faire des travaux hormis l'utilisation réglementaire de la main d'œuvre locale.

- **Y a-t-il eu des incidents ESS ? comment ont-ils été gérés ? quelles sont les mesures additionnelles identifiées et mises en œuvre ?**

Aucun incident n'a été enregistré et rapporté par le responsable HSE de l'Entreprise et la Mission de contrôle.

- **Dans quelle mesure les parties prenantes participent-elles lors de la mise en œuvre des mesures de gestion des risques et impacts E&S? Participant-elles au suivi de la mise en œuvre des mesures de gestion des risques et impacts E&S ?**

Participation des populations à l'identification des sites sacrés à contourner, les femmes surveillent et interdisent aux enfants d'approcher les sites lors des travaux. Les chefs de villages sont informés de la réalisation des travaux et sont impliqués dans le choix des sites de stockage de sable et de graviers. À part cela, aucune partie prenante n'est informée, impliquée dans la mise en œuvre des mesures E&S.

- **Quelle est la situation des plaintes déposées par les parties prenantes? La composante communication du MGP est-elle exécutée de manière permanente? Le registre des plaintes et résolutions est-il à jour avec archivage physique et électronique?**

A la date de rédaction de ce document aucune plainte n'a été enregistrée, il faut noter l'existence d'un mécanisme de gestion des plaintes élaboré par HPR. La mise en place de ce mécanisme reste très importante dans le contexte de ce projet avec des déboisements importants notamment d'arbres (*Adansonia digitata, faidherbia albida, Azadirachta indica, Mangifera indica*), et la traversée des champs.

Le dispositif prévu dans les directives est divulgué lors des séances de sensibilisation réalisées par Senelec et son équipe.

- **Comment l'autorité nationale en charge des EES a-t-elle été engagée dans le suivi de la conformité environnementale et sociale du projet ? Le rapport doit mentionner le nombre de visites sur le terrain effectué par ladite autorité nationale, les actions correctives proposées, l'état d'avancement de la mise en œuvre ainsi qu'un résumé de tous les rapports soumis par la CEP à l'autorité.**

Tous les services administratifs et techniques régionaux ont été mis au courant de la réalisation du projet par des correspondances diligentées par la SENELEC. Cependant, les services de l'Environnement de Kaolack affirment ne toujours pas informés du démarrage des travaux et ne sont non plus impliqués dans le suivi de la mise en œuvre des mesures E&S. Ils déplorent le manque de communication et de moyen logistique pour le suivi. Ils insistent au respect du code de l'environnement et à l'implication des services techniques dans le suivi des travaux.

- **Quel est le niveau de dépense des montants détaillé dans le PGES ? Le tableau récapitulatif devrait inclure les différentes lignes de dépenses y compris celles encourues par l'entreprise.**

Sans objet

➤ EXIGENCES ADMINISTRATIVES ET AUTRES APPLICABLES

- Tout changement en termes d'exigences applicables tant nationales qu'internationales, liées au personnel E&S, localisation/sites de projet (corridor, Alignement), conception, etc.

Sans objet

➤ RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

- Point sur toute activité de renforcement des capacités (type, période, parties prenantes concernées, problèmes, etc.) à tous les niveaux (CEP et autres parties prenantes institutionnelles, communauté, entrepreneur et sous-traitant, etc.) ; joindre les rapport/compte rendu au présent rapport périodique.

Une formation en suivi de projet d'électricité a été réalisée à l'étranger durant le mois d'avril 2022 pour un agent de la DEEC et un agent de la SENELEC. La formation des comités régionaux de suivi est en cours de préparation.

- Fournir un tableau récapitulatif indiquant ce qui est prévu et ce qui est réalisé au cours de la période couverte par le rapport.

La situation des activités de renforcement des capacités se présente comme suit :

Phases	Activités	État d'avancement
Phase 1	Dotation de logistique pour les services de l'environnement dans le cadre du suivi	En cours
Phase 2	<p>Formation à l'étranger 10 jours au Maroc) pour deux personnes (un agent de la DEEC et un agent de la SENELEC) sur le Nouveau Cadre environnemental et social de la Banque Mondiale pour un suivi des plans de gestion environnementaux et sociaux (PGES) des projets d'électricité:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Notion de base sur les installations de transport et de distribution d'électricité ; - Le Nouveau Cadre environnemental et social de la Banque Mondiale ; - Principes d'analyse des risques électriques sur l'environnement ; - Modalités de la supervision de la mise en œuvre des mesures de gestion environnementales et sociales relatives aux installations électriques 	Déjà réalisée
Phase 3	Formation des comités régionaux de suivi environnemental et social (la maîtrise des impacts environnementaux et sociaux des projets de transport et distribution d'énergie	En cours de préparation

	conformément aux normes nationales et internationales en vigueur	
Phase 4	Mise en place et fonctionnement des comités de suivi (appui au suivi financier)	en cours de préparation

➤ CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

- Auto-évaluation de la performance E&S globale à date ;

La performance E&S de l'entreprise est moyenne avec un niveau critique de non implication des services techniques dans la mise en œuvre du projet.

- Synthèse, sous la forme d'un tableau, des mesures/activités clés qui étaient prévues ou attendues mais qui n'ont pas été mises en œuvre au cours de la période considérée, y compris la justification, les actions en cours/à entreprendre et les calendriers correspondants :

Tableau 4 : Récapitulatif des recommandations

Code	Mesure E&S due	Etat de mise en œuvre	Commentaires
ETP 01. Libération des entreprises	Éviter autant que possible les cultures sous cases Négocier avec les propriétaires de cultures sous cases et d'arbres fruitiers à l'amiable (le cas échéant) Évaluer les impenses avec les CDREI des zones concernées (le cas échéant) Indemnisation en espèce pour les récoltes, arbres et autres biens productifs perdus	Exécuté	Le Cabinet a insisté pour que l'entreprise transmettre un plan d'action pour l'obtention des autorisations pour qu'il puisse l'appuyer au besoin
	Procéder à une bonne planification des travaux : Exécuter les travaux entre la période comprise après la fin des récoltes et le début de l'hivernage Limiter les travaux aux entreprises	Exécuté	

Code	Mesure E&S due	Etat de mise en œuvre	Commentaires
	<p>Éviter autant que possible les espèces à statut particulier (<i>Borassus aethiopum</i>, <i>Ceiba pentandra</i>, <i>Faidherbia albida</i>, <i>adansonia digitata</i>, etc.)</p> <p>Solliciter l'autorisation de coupe d'arbres des Communes concernées et du Service des Eaux & Forêts</p>	Exécuté partiellement	<p>Réalisation de la mission d'inventaire forestier en cours</p> <p>Absence de transmission des permis de coupe</p>
	<p>Utilisation de véhicules et d'engins en bon état</p> <p>Limitation de la vitesse de circulation</p> <p>Entretien des véhicules et engins(externalisé)</p> <p>Arrosage des plateformes de travaux en temps sec</p>	Exécuté	(rapport d'inspection des engins à demander. On ne peut pas dire que cette action est close
	<p>Adapter les horaires de travail avec les heures de repos des populations (8h-18h) maximum</p> <p>Utilisation de véhicules et d'engins en bon état qui respectent les niveaux sonores réglementaires.</p>	Exécuté	
	<p>Informer/négocier avec les populations avant l'occupation des terres privées</p> <p>Recourir aux commissions locales de conciliation</p>	Exécuté partiellement	<p>Absence de comité dans certaines communes.</p> <p>Le Cabinet recommande d'impliquer les autorités locales (Chef de village ; Maire de la commune) dans ce processus</p>
ETP 02. Aménagement de la base chantier	Respecter les distances d'implantation d'une base chantier (zoom cours d'eau, zoom ERP, 40m route, 200m habitations) et avoir une autorisation d'ICPE	Non respecté	<p>Le Cabinet constate que la base chantier est à proximité de l'école élémentaire de Ndiagnel .</p>
	<p>Choisir autant que possible des sites dénudés de végétation</p> <p>Solliciter l'autorisation de coupe d'arbres de la Commune concernée (le cas échéant)</p>	Exécuté partiellement	<p>Absence de transmission de l'autorisation de coupe de l'IREF</p>

Code	Mesure E&S due	Etat de mise en œuvre	Commentaires
	Entrevoir un reboisement compensatoire		
	Etablir un Plan d'installation de la base chantier	Non exécuté	Plan non transmis
	Utilisation de véhicules et d'engins en bon état	Exécuté partiellement	Absence de preuve Absence de transmission des documents (habilitation, visite technique....)
	Limitation de la vitesse de circulation des véhicules		
	Entretien des véhicules		
	Arrosage du site		
	Utilisation de véhicules en bon état	Exécuté partiellement	Absence de système de collecte des déchets
	Collecte des déchets dans des contenants étanches		
	Reprise des déchets par des prestataires agréés		
	Informer/négocier avec les propriétaires avant l'occupation des sites privés	Exécuté partiellement	Absence d'implication des Chefs de village dans certaines localités
	Approvisionnement en eau au niveau de la base chantier	Non exécuté	
	Adapter les horaires de travail avec les heures de repos des populations (8h-18h) maximum	Exécuté	
	Utilisation de véhicules et d'engins en bon état		
	Propreté des toilettes	Partiel	L'eau n'est pas disponible dans les toilettes même si elles étaient propres lors de notre visite
	Présence d'une personne de nettoiement		
	Sensibilisation du personnel de chantier (formation d'accueil et quart d'heure) sur les aspects relatifs à la SST	Partiel	Les panneaux de sécurité étaient illisibles.
	Affichage de consignes de sécurité		
	Aménagement du local groupe électrogène	Non exécuté	Groupe électrogène posé à même le sol

Code	Mesure E&S due	Etat de mise en œuvre	Commentaires
ETP03. Amenée du matériel & équipements	Mise en place d'une plateforme de rétention pour le groupe électrogène	Non exécuté	Absence de plateforme étanche et de rétention
	Désherbage de la base chantier	Exécuté	
	Renouvellement de la dotation en EPI adéquat	Exécuté	
ETP03. Amenée du matériel & équipements	Limitation de la vitesse de circulation des véhicules	Exécuté	
	Utilisation de véhicules en bon état	Exécuté	
	Entretien des véhicules		
	Limitation de la vitesse de circulation des véhicules	Exécuté partiellement	Les séances de sensibilisation doivent être renouvelées à une fréquence définie avec le responsable HSE
ETP04. Fonctionnement de la base chantier	Prévoir des bacs à ordures	Exécuté partiellement	Aucune information sur la gestion des déchets pour le projet. Néanmoins des bacs sont mis à disposition pour les déchets .
	Aménager des aires de stockage imperméables pour les produits et déchets dangereux	Exécuté partiellement	
	Reprise des déchets dangereux par des prestataires agréés par la DEEC	Non exécuté	
	Prévoir des lieux imperméabilisés pour le lavage des machines ou externaliser l'activité	Non exécuté	
	Mise en place de kit anti-pollution	Non exécuté	
ETP05. Terrassement sur les emprises des câbles/ Ouverture des tranchées (excavations)	Enlèvement des matériaux souillés en cas de déversement et évacuation par un prestataire agréé par la DEEC	Non exécuté	
	Adapter les horaires de fonctionnement avec les heures de repos des populations (8h-18h) maximum	Exécuté	
	Réutilisation des déblais en remblai si possible	Exécuté partiellement	Aucune évacuation des déblais
	Collecte et évacuation des déblais excédentaires vers des sites autorisés	Exécuté partiellement	

Code	Mesure E&S due	Etat de mise en œuvre	Commentaires
	Nettoyage et remise en état des sites de travaux		
	Mettre en place un système de collecte et d'évacuation vers un lieu autorisé	Non exécuté	Le plan de gestion des déchets n'est pas disponible
	Adapter les horaires des travaux bruyants avec les heures de repos des populations (8h-18h maximum)	Exécuté	
	Information des riverains sur les risques encourus Remblaiement automatique des tranchées au fur et à mesure de l'avancement des travaux ou en fin de journée pour éviter des chutes dans ces dernières Signalisation & balisage des fouilles (installation des barrières au sommet des zones de creusement et Signalisation par des rubans fluorescents la nuit le cas échéant) Éclairage des fouilles la nuit (le cas échéant)	Exécuté	
	Sensibilisation du personnel de chantier (formation d'accueil et quart d'heure) sur les aspects relatifs à la SST Dotation en EPI pour le personnel et respect du port Signalisation adéquate des travaux Mettre en place une procédure pour les travaux à risques (Ex. excavation) /Etayage/Talutage des pentes de remblai des tranchées dont la profondeur est supérieure à 1,5 m) Positionner une personne expérimentée en surface afin de déceler les failles ou tout autre danger si des travailleurs sont dans les tranchées Tenir Véhicules/Camions/Engins au moins à 3 mètres du sommet des parois des tranchées	Exécuté partiellement	Le Cabinet demande de transférer les documents suivants : les fiches de dotations des EPI ; Procédure de levage ; Fiche de sensibilisation sur la SST ;

Code	Mesure E&S due	Etat de mise en œuvre	Commentaires
	<p>Implication des concessionnaires en amont</p> <p>Faire une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) dans le voisinage des réseaux</p> <p>Faire des sondages pour identifier les réseaux enterrés</p> <p>Reconnaissance des réseaux par la couleur des grillages avertisseurs [Couleur verte (SONATEL, ADIE, TIGO, etc.) ; Couleur bleue (SONES/SDE ou ASUFOR) ; Couleur rouge : (SENELEC)]</p> <p>Respect des emprises des réseaux de concessionnaires</p> <p>Réparations diligentées en cas de dégâts</p>	Exécuté partiellement	Fournir les documents
ETP 06. Approvisionnement en matériaux (sable, graviers, aciers, ciment, etc. pour la construction des plateformes des postes transformateurs)	<p>Utilisation de camions en bon état</p> <p>Limitation de la vitesse de circulation des véhicules</p> <p>Entretien des véhicules</p> <p>Stockage de matériaux (Obstruction au voie public)</p>	Exécuté partiellement	Fournir les rapports de sensibilisation sur les risques routiers
ETP 07. Pose de poteaux & tirages de câbles	<p>Sensibilisation du personnel de chantier (formation d'accueil et quart d'heure) sur les aspects relatifs à la SST</p> <p>Dotation en EPI pour le personnel et respect du port</p> <p>Signalisation adéquate des travaux</p> <p>Autoriser uniquement les opérateurs formés et habilités à poser les câbles</p>	Partiel	<p>Le Cabinet a rappeler à l'entreprise d'implique le Chef du village sur les choix des aires de stockages de matériaux</p> <p>Le Cabinet Hpr Ankh recommande à l'entreprise de : Renouveler les articles manquantes de la trousse de premier secours ; Augmenter le nombre de trousse de secours.</p>

Code	Mesure E&S due	Etat de mise en œuvre	Commentaires
	Afficher sur le chantier des numéros des secouristes de chantier, des numéros d'urgence, des conduites à tenir en cas d'accidents		La procédure d'urgence n'est pas affichée au niveau de la base chantier. Elle n'est pas disponible sur les chantiers
	Mettre en place un code de conduite du personnel de chantier et le faire signer à tous le personnel de chantier/Affichage du code de conduite Actions d'IEC envers le personnel de chantier et les riverains des travaux sur les risques de VBG Mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes (MGP) opérationnel au niveau interne (au sein de l'entreprise) et dans les quartiers/villages concernés par le projet	Non exécuté	Le Cabinet Hpr Ankh recommande à l'entreprise de mettre à la disposition de chaque commune un registre des plaintes et de doléances. (Fiche d'enregistrement de grief au niveau du Chef de village)
ETP 09. Présence du personnel de chantier	Information & Sensibilisation des riverains des travaux Respect des propriétés privées Respect de l'accès aux propriétés riveraines des travaux Mise en place d'un dispositif de protection des riverains Dédommagement en cas de destruction de biens Mise en place d'un dispositif de recueil des plaintes/réclamations/griefs	exécuté partiellement	L'information n'est pas passée au niveau de certains villages concernant l'existence du registre des plaintes.
	Actions d'IEC envers des riverains des travaux sur les risques et la prévention des IST/VIH/SIDA Conduite de campagne de publicité par la confection de gadgets (tee shorts, autocollants, casquettes, etc.) et de pancartes avec des slogans anti-IST/VIH/SIDA	Non exécuté	

Code	Mesure E&S due	Etat de mise en œuvre	Commentaires
	Sensibilisation sur le dépistage volontaire pendant et à la fin des travaux	Non	
ETP 10. Conduite des travaux	Donner la priorité aux populations locales dans le recrutement de la main d'œuvre non qualifiée	Exécuté partiellement	Non implication des autorités administratives ;
	Mettre en place des registres d'inscription pour demandeurs d'emplois au niveau des Mairies concernées		Absence de registre d'inscription pour les demandeurs d'emploi dans certains villages
	Impliquer les autorités administratives (Préfets), les IRTSS et les Délégués des quartiers concernés		
	Privilégier le choix des fournisseurs locaux pour les besoins en matériaux		
	Balisage de la zone de levage	Exécuté partiellement	Renforcer le système de balisage ; Délimiter le périmètre de sécurité
ETP 11 Signalisation & sensibilisation et formation	Interdire l'approche des enfants dans les zones d'activité de levage et de pose de poteaux	Exécuté	La sensibilisation dans ce sens par le cabinet
	Renouvellement des articles manquants de la trousse de premiers secours	Exécuter partiellement	Les trousse sont complètes mais le nombre est insuffisant par rapport aux équipes. Une trousse doit être disponible à la base et pour chaque équipe.
	Présence de panneaux et cônes de signalisation dans les zones de travaux	Partiel	Présence de cône et absence des panneaux
	Présence de panneaux de signalisation dans ses zones de travail	Non exécuté	Absence de panneaux de signalisation des travaux
	Formation du personnel à l'utilisation de la trousse de premiers secours Formation du personnel à l'utilisation de l'extincteur	Non exécuté	Fournir les attestations de formations

- Tout autres problèmes et recommandations :

- Présence de poteaux en attente de pose, déposés sur les chantiers sans balisage
- Veiller à se faire accompagner par un topographe lors des poses pour garantir des tracés optimaux à l'intérieur des villages
- Veiller à la qualité de la maçonnerie des semelles pour éviter les chutes accidentnelles (risques d'accident) lors des vents violents fréquents dans cette zone surtout en hivernage.
- Absence d'informations sur :
 - le suivi médical du personnel de chantier
 - les services de premiers secours et services médicaux
 - le plan de prévention des IST/VIH/SIDA, Covid 19 (objectif de l'action, groupes cibles, bénéficiaires finaux, durée de l'action, résultats escomptés et principales mesures)
 - les activités d'information et de sensibilisation contre les IST/VIH/SIDA, le paludisme et autre maladie pertinente dans les zones des travaux
 - Non disponibilité du mécanisme de gestion des plaintes au niveau des villages

➤ ANNEXES

✚ Journal photos des visites de terrain

○

Service technique	
	
Photo 1 : Rencontre avec la DRECC	Photo 2 : Rencontre avec la MDC (Soloner)
Base chantier	
	
Désherbage de la base chantier	Trace d'incinération
	

Aire de stockage des câbles	Toilettes (Propre) mais l'eau n'était pas disponible
	
Absence de plateforme de rétention pour le Groupe électrogène (Non conforme)	
Chantier	
	
Port d'EPI par le personnel de l'Entreprise	Balisage des zones de travaux
	
Rencontre avec le chef de Niathiang	Rencontre avec le chef de Bahou



Respect des mesures de sécurité en hauteur



Fouille non balisée à Bandoulou Sérène

Appercu des travaux dans les villages des communes de Gadiaye ; Nioro du rip et Ndoffane



village de Firgui



village de Bahou



village de Bandoulou Sérène



village de Niathiang



village de Keur Waly Ndiaye

	village de Sangne Bambara
	
village de Dabali	

✚ Rapport d'inventaire des espèces forestières dans la région de Kaolack

INVENTAIRE D'ESPECES FORESTIERES DE LA REGION DE KAOLACK DANS LE CADRE DU PROTOCOLE EAUX ET FORETS/SENELEC

COMPOSITION DES EQUIPES

LE SERVICE DES EAUX ET FORETS :

Lt Omar GUEYE
LT Lassana DIALLO
LT Sokhna Daba THIAW
LT Seynabou KASSE DIARRA
LT Mamadou FALL DIALLO
LT Aminata NIANG
Adjudant Thomas FAYE
Adjudant Mass DIEYE GUEYE
Sergent Eloi FAYE
Sergent Moussa LOM
Sergent TAMBEDOU
LA SENELEC :
Mamadou NDIAYE
Khady DIOP
KA, chauffeur
SOLENER TECHNOLOGIES (SOLUTIONS ENERGIQUES) :
Rigobert FAYE
Babacar DIONE
Mamadou DIOUF
Ousmane NGOM, chauffeur

LOCALITES-AXES	COORDONNEES	ESPECES	A ABATTRE	A ELAGUER
COMMUNE DE LATMINGUE				
Koylal Alpha	0390099-1556091	<i>Azadiracta indica</i>	00	3
		<i>Acacia seyal</i>	11	00
		<i>Acacia nilotica</i>	1	00
		<i>Balanites aegyptiaca</i>	1	00
		<i>Diospyros mespiliformis</i>	1	00
Santhieu Aliou Mbaye	0395281 - 1555666	<i>Pas d'espèces sur l'emprise</i>		
Naoudourou	0397064-1557188	<i>Acacia seyal</i>	1	00
		<i>Balanites aegyptiaca</i>	1	00
		<i>Faidherbia albida</i>	1	00
Latmingue	0399363-1555727	<i>Azadiracta indica</i>	00	01
		<i>Acacia nilotica</i>	00	01
		<i>Balanites aegyptiaca</i>	01	01
		<i>Cordyla pinnata</i>	05	00
		<i>Anogeus leocarpus</i>	00	02
		<i>Borassus aethiopum</i>	01	00
		<i>Prosopis juliflora</i>	01	00
Thialagne	0403680-1556016	<i>Tamarindus indica</i>	00	01
		<i>Azadiracta indica</i>	00	05
		<i>Cordyla pinnata</i>	02	00
		<i>Prosopis juliflora</i>	01	00
Keur khassoum	0404871-1556561	<i>Azadiracta indica</i>	09	00
		<i>Cordyla pinnata</i>	02	00
Keur Aly	0406614-1556895	<i>Azadirachta indica</i>	00	06
		<i>Adansonia digitata</i>	00	01
		<i>Cordyla pinnata</i>	01	00
		<i>Faidherbia albida</i>	01	00
Keur sanou	0408055-1555354	<i>Azadirachta indica</i>	01	09
Thicatt Diery	0410081-1555089	<i>Azadiracta indica</i>	01	00
		<i>Adansonia digitata</i>	01	00
		<i>Balanites aegyptiaca</i>	01	01
Keur Mamour seck	0408974-1554342	<i>Azadiracta indica</i>	00	12
Mbityene velor	0363505-1551158	<i>Ficus sp</i>	00	01
Keur Bano Penda	0365111-1550649	<i>Pas d'espèces sur l'emprise</i>		
Fass khoreidia	0406247-1548045	<i>Adansonia digitata</i>	00	01
		<i>Azadiracta indica</i>	05	05
		<i>Cordyla pinnata</i>	00	01
Keur pathé		<i>Leucaena leucocephala</i>	00	01
		<i>Azadirachta indica</i>	00	02
		<i>Faidherbia albida</i>	00	01
Keur momar Lo		<i>Azadirachta indica</i>	00	04
Keur yoroudou Bambara	0403594-1550725	<i>Ficus sp</i>	00	01
		<i>Borassus aethiopum</i>	00	01
Keur yorodou wolof	403556-1550694	<i>Ceiba pentandra</i>	00	02
		<i>Khaya senegalensis</i>	00	02

Keur Yorodou Bambara – Keur Mor Souté	0403594-1550725 0405674-1548973	<i>Mangifera indica</i> <i>Cordyla pinnata</i> <i>Adansonia digitata</i>	00 01 01	01 01 00
Keur Mor Souté – Keur Ndiang	0405674-1548973	Suspendu car pas de repères (points introuvables)		
Keur Mor Souté – Fass Khourédia	0405674-1548973 0406247-1548045	Pas d'espèces sur l'emprise		
Keur Yorodou Bambara - Ndioufène	0403594-1550725	<i>Cordyla pinnata</i> <i>Diospyros mespiliformis</i> <i>Ficus sp</i> <i>Faidherbia albida</i> <i>Piliostigma reticulatum</i> <i>Combretum glutinosum</i>	00 01 01 01 02 01	03 00 00 01 00 00
Ndioufène - Dagayoundou		<i>Cordyla pinnata</i> <i>Acacia adansonii</i>	00 01	02 00
Keur Aly Bassine – Keur Ndoudy	0412300-1550510	<i>Cordyla pinnata</i>	00	01
Thicatt Diéry – Keur Mamour Seck	0410081-1555089 0408622-1554755	<i>Ficus sp</i> <i>Azadirachta indica</i> <i>Faidherbia albida</i>	00 01 00	01 00 01
Keur Mamour Seck – Keur Sanou	0408622-1554755 0408149-1555240	<i>Faidherbia albida</i> <i>Azadirachta indica</i> <i>Cordyla pinnata</i> <i>Balanites aegyptiaca</i>	00 03 02 01	01 00 02 00
Keur Sanou – Diam Diary	0408149-1555240 0408489-1556077	<i>Tamarindus indica</i>	01	00
Keur Sanou – Keur Aly Awa	0408149-1555240 0406491-1556877	Pas d'espèces sur l'emprise		
Keur Aly Awa – Thicatt Boyngal	0406491-1556877	<i>Anogeissus leiocarpus</i> <i>Cordyla pinnata</i>	01 01	01 03
TOTAL POUR LA COMMUNE LATMINGUE			69	83
COMMUNE DE THIARE				
Keur Ndoudy - Ndillé		Pas d'espèces sur l'emprise		
Ndillé - Kadièle	0413037-1553248	<i>Cordyla pinnata</i> <i>Tamarindus indica</i> <i>Parkia biglobosa</i> <i>Piliostigma reticulatum</i>	01 01 01 00	00 00 00 01
TOTAL POUR LA COMMUNE DE THIARE			03	01
COMMUNE DE NDIAFFATE/KEUR SOCE/KEUR BAKA				
Thiamene taba	0382513-1546050	<i>Azadiracta indica</i> <i>Adansonia digitata</i> <i>Ficus sp</i>	04 01 01	10 00 00

Diarekh		<i>Azadiracta indica</i>	00	03
	0378839-1547090	<i>Adansonia digitata</i>	01	00
		<i>Ficus sp</i>	00	02
Bandoulou Sérére		<i>Azadiracta indica</i>	00	02
	0366896-1548861	<i>Adansonia digitata</i>	00	01
		<i>Ceiba pentandra</i>	00	01
		<i>Dichrostachys cinerea</i>	00	01
		<i>Manguifera indica</i>	00	01
Kaoussa				
	0366949-1550275	<i>Manguifera indica</i>	00	01
Ndiathiang		<i>Azadirachta indica</i>	02	05
	0367281-1552245	<i>Adansonia digitata</i>	01	01
		<i>Cordia sp</i>	01	00
		<i>Ficus sp</i>	00	01
Bane Samane		<i>Azadirachta indica</i>	00	04
Bountou Bolong		<i>Azadirachta indica</i>	00	01
		<i>Cassia siamea</i>	00	01
		<i>Manguifera indica</i>	00	01
		<i>Terminalia mentalis</i>	00	01
Ligne Keur Socé au Point de Déivation de Samandé	(385048 ; 1545805) (385578 ; 1545674)	<i>Pas d'espèces sur l'emprise</i>		
Ligne POSTE Déivation Wack	(385628 ; 1545226)- (385751 ; 1545584)	<i>Pas d'espèces sur l'emprise</i>		
Ligne Déivation de Samandé- Déivation Wack P4	(385578 ; 1545674)- (385751 ; 1545284)	<i>Pas d'espèces sur l'emprise</i>		
Ligne Déivation Wack au Point P5	P4 (385751 ; 1545284)- (385845 ; 1545073)	<i>Pas d'espèces sur l'emprise</i>		
Ligne Point P5- Keur Moumine Ndiaye	P5 (385845 ; 1545073)- (386082 ; 154359)	<i>Cordyla pinnata</i>	02	00
		<i>Ficus sp</i>	00	01
		<i>Combretum (Ratt)</i>	00	01
		<i>Manguifera indica</i>	00	01
Ligne Poste de Mbathiou Peuhl au Point de Piquetage	(382515 ; 1544298) (384085 ; 1543583)	<i>Cordyla pinnata</i>	01	00
		<i>Borassus aethiopium</i>	00	01
		<i>Azadirachta indica</i>	00	01
Ligne Sanianème) – Kaolakatte	(383656 ; 1550961)	<i>Pas d'espèces sur l'emprise</i>		
Ligne Keur Moussa Ly – Battara Wolof Point de Déivation	(382616 ; 1550061) (330789 ; 1550529)	<i>Cordyla pinnata</i>	04	00
Ligne Point de Déivation – au Point P5	(330789 ; 1550529) (380254 ; 1549811)	<i>Faidherbia albida</i>	01	00
		<i>Cordyla pinnata</i>	01	00
		<i>Azadirachta indica</i>	01	00
Ligne Point de Déivation)- Battara Ndialla	(330789 ; 1550529) (380898 ; 1551470)	<i>Cordyla pinnata</i>	01	00

Ligne Battara Ndialla-	(380898 ; 1551470)	<i>Adansonia digitata</i>	02	00
Dabane Wolof	(380986 ; 1552545)	<i>Cordyla pinnata</i>	00	01
Ligne Dabane Wolof)- Point Déivation	(380986 ; 1552545)	<i>Pas d'espèces sur l'emprise</i>		
	(380456 ; 1553140)	<i>Tamarindus indica</i>	00	01
Ligne point Déivation au Poste Dabane Ogo	(380456 ; 1553140)	<i>Azadirachta indica</i>	00	01
	(380643 ; 1553356)	<i>Ceiba pentandra</i> (fromager)	01	00
		<i>Combretum (ratt)</i>	01	00
Ligne Poste Dabane Ogo – Poste Dabane Sérère	(380643 ; 1553356)	<i>Pas d'espèces sur l'emprise</i>		
	(380324 ; 1554168)	<i>Cordyla pinnata Dimb</i>	00	01
Ligne Poste Dabane Ogo) – Point de PIQUETAGE	(380643 ; 1553356)	<i>Eucalyptus</i>	01	00
	(378146 ; 1553344)	<i>Azadirachta indica</i>	01	00
Ligne Keur Serigne Ndar au Point P2	(371398 ; 1546325)	<i>Pas d'espèces sur l'emprise</i>		
	(371599 ; 1545303)			
Ligne Keur Moumine Toucouleur au Point P4	(362219 ; 1548687)	<i>Pas d'espèces sur l'emprise</i>		
Ligne Keur Samba Khodia au Point Mbitéyène Vélor	(362776 ; 1551024)	<i>Pas d'espèces sur l'emprise</i>		
	(363404 ; 1551139)			
Ligne Keur Bano Penda au Point de Kaoussa	(364928 ; 1550869)	<i>Pas d'espèces sur l'emprise</i>		
	(366569 ; 1550513)			
Ligne Point de Kaoussa à Bandoulou	(366569 ; 1550513)	<i>Barassus aethiopium</i>	01	00
	(367065 ; 1549582)			
Ligne Point P7 de Kaoussa– Ndiathiang	(366569 ; 1550513)	<i>Pas d'espèces sur l'emprise</i>		
	(367124 ; 1552115)			
Ligne Vélor Sérère - Keur Kibiry (Point de Déivation)	(368629 ; 1556974)	<i>Tamarindus indica</i>	00	01
	(368406 ; 1560483)	<i>Azadirachta indica</i>	00	01
Ligne Keur Kibiry (Point de Déivation- Bountou Bolong	(368406 ; 1560483)	<i>Pas d'espèces sur l'emprise</i>		
	(369349 ; 1560818)			
Ligne Vélor Sérère (Sobdeb/ngojil) – Bane samane	(367856 ; 1561652)	<i>Combretum (ratt)</i>	01	00
	(367109 ; 1562878)	<i>Cordyla pinnata</i>	00	01
Bane Samane	(0367 092 ; 1562446)	<i>Azadirachta indica</i>	00	04
Bountou Bolong	(0369 363 ; 1560 824)	<i>Azadirachta indica</i>	00	01
		<i>Terminalia mentali</i>	00	01
		<i>Cassia siamea</i>	00	01
		<i>Manguifera indica</i>	00	01
TOTAL NDIAFFATE/KEUR SOCE/KEUR BAKA			30	57
COMMUNE DE THIOMBY				
Gouloule Sérère-	0355029 ; 1578364	<i>Balanites aegyptiaca</i>	04	00
	0354926 ; 1577930	<i>Combretum glutinosum</i>	04	00
	0354689 ; 1576974	<i>Anogeus leiocarpus</i>	02	02
Keur Bakary (un Tracé de 1,2 Km)	034432 ; 1575946	<i>Acacia ataxacanta</i>	01	00
		<i>Ziziphus mauritiana</i>	01	00
		<i>Azadirachta indica</i>	01	00
		<i>Faidherbia albida</i>	02	00

		<i>Acacia nilotica</i>	01	03
TOTAL COMMUNE DE THIOMBY			16	05
COMMUNEDETHIOMBY/GANDIAYE				
Ndack1 ---	0363795 ; 1577079	<i>Balanites aegyptiaca</i>	19	02
		<i>Acacia seyal</i>	01	00
Tobene (Tracé 2 : sur une longueur de 960 m)	0363391 ; 1577310	<i>Acacia ataxacanta</i>	02	00
.		<i>Piliostigma reticulatum</i>	02	00
		<i>Azadirachta indica</i>	01	00
	0363324 ; 1577344	<i>Faidherbia albida</i>	02	00
		<i>Acacia nilotica</i>	01	02
Mbelbouck --- Cissokho	036470 ; 1577959	<i>Balanites aegyptiaca</i>	02	00
		<i>Acacia seyal</i>	01	00
		<i>Ficus sp</i>	01	00
(Tracé 3 : Sur une Longueur de 1,5 Km)	366342 ; 1575497	<i>Piliostigma reticulatum</i>	01	00
		<i>Combretum glutinosum</i>	01	02
		<i>Acacia nilotica</i>	01	00
		<i>Combretum</i>	00	02
Keur mari 1- Keur Mari 2 Tracé : 4 (Sur une Longueur de 1.70 Km)	366342 ; 1575497	<i>Balanites egyptiaca "Sump"</i>	03	02
		<i>Mangifera indica</i>	04	00
		<i>Anogeissus leiocarpus</i>	01	00
		<i>Ceiba pentandra</i>	01	00
		<i>Anacardium occidentale</i>	01	00
		<i>Azadirachta indica</i>	02	03
		<i>Faidherbia albida</i>	01	00
		<i>Piliostigma reticulatum</i>	02	00
TOTAL COMMUNE DE THIOMBY/GANDIAYE			50	13
TOTAL GENERAL			168	159

REMARQUE :

A Keur Boungari, le tracé a disparu. Il va falloir le matérialiser d'abord avant de procéder à l'inventaire des espèces qui sont sur son emprise.

Les espèces forestières qui se trouvent sur les axes (Keur Ali et Thicate bouyngueul) et (Keur Ali - keur sanou), de même que celles se trouvant dans les villages de Keur moumouni toucouleur, Keur serigne ndar et bane samane ne sont pas inventoriées car les tracés ne sont pas encore définis

La mission de recensement des essences forestières dans le reste des villages a été arrêtée sur recommandation du chef de projet SENELEC en concertation avec la société sous-traitant SOLENER TECHNOLOGIES (SOLUTIONS ENERGIQUES) et l'équipe du service forestier. Selon eux, il fallait redéfinir à nouveau l'inventaire des espèces à abattre ou à élaguer suivant les zones prioritaires d'intervention du projet de la ligne électrique.

Ainsi, seules les espèces forestières qui se trouvent sur l'emprise des lignes de moyenne tension (MT) ont fait l'objet d'inventaire. Dans les villages, les espèces forestières se trouvant sur l'emprise des lignes de basse tension (BT) ne font pas l'objet de coupe ni d'élagage car les câbles sont souvent protégés.

SYNTHESE

ESPECES FORESTIERES A ABATTRE	NOMBRE	TARIF UNITAIRE	MONTANT TOTAL (FCFA)
<i>Acacia seyal</i>	14	8 000	112 000
<i>Acacia nilotica</i>	4	8 000	32 000
<i>Adansonia digitata</i>	7	10 000	7 000
<i>Acacia adansonii</i>	1	8 000	8 000
<i>Anogeus leocarpus</i>	4	8 000	32 000
<i>Azadirachta indica</i>	32	8 000	256 000
<i>Balanites aegyptiaca</i>	34	8 000	272 000
<i>Cordia sp</i>	1	8 000	8 000
<i>Combretum glutinosum</i>	8	8 000	64 000
<i>Cordyla pinnata</i>	24	20 000	480 000
<i>Borassus aethiopium</i>	2	15 000	30 000
<i>Faidherbia albida</i>	9	12 000	108 000
<i>Ficus sp</i>	3	8 000	24 000
<i>Manguifera indica</i>	4	8 000	32 000
<i>Piliostigma reticulatum</i>	7	8 000	56 000
<i>Parkia biglobosa</i>	1	8 000	8 000
<i>Tamarindus indica</i>	2	10 000	20 000
<i>Prosopis juliflora</i>	2	8 000	16 000
<i>Diospyros mespiliformis</i>	2	8 000	16 000
<i>Ceiba pentandra</i>	1	25 000	25 000
<i>Eucalyptus camaldulensis</i>	1	8 000	8 000
<i>Anacardium occidentale</i>	1	8 000	8 000
<i>Acacia ataxacanta</i>	3	8 000	24 000
<i>Zizyphus mauritiana</i>	1	10 000	10 000
TOTAL	168		1 656 000

Document :Fiche d'inspection Engin/Véhicule de chantier

Cegeloc	Fiche de Contrôle	Code: FC.SST.007 Version : 01
Système QSE	Véhicule et Engin	Date: 27/02/2013 Page 1 / 1

Date : 12/05/2022
Type de véhicule/engin : PUK LD
Conducteur : KUNTEKIST AB DELKADE B.

Eléments à contrôler	Conformité		Remarques
	Oui	Non	
Extincteurs	X		
Etats des pneumatiques	X		SECOURS NON conforme
Serrage des roues (contrôle des goujons)	X		
Rétroviseurs (état de visibilité)	X		
Pare-brise (état de visibilité)	X		
Essuies glace	X		
Klaxon en état de marche	X		
Alarme de recul en état de marche	X		
Eclairage en état de marche (avant et arrière)	X		
Feux clignotants en état de marche (avant et arrière)	X		Few anciens feux
Gyrophare	X		
Fonctionnement indicateurs vitesse	X		
Test des freins	X		
Propreté de la cabine	X		
Ceintures de sécurité	X		
Etat des flexibles	X		
Absence de fuite huile	X		
Absence de fuite gasoil	X		

Vérificateur :
Signature :

Document : Quart d'heure de sécurité

Cegeloc		SYSTEME DE MANAGEMENT INTEGRE_QSSE	Code: EN.SM.003 Version: 01	
		LISTE DE PRESENCE	Date: 02/06/2020	
Enterprise : OMEXOM				
Projet/ Chantier: PAMACEI				
Animateur(s) Aboubacar Sadikhoullah KONTE				
Lieu/ Site Keur Polle				
Activité Implantation Pôle auxiliaire Date: 23.04.2022				
Thème abordé : Rappel sur le Poi des EPI, l'utilisation des EPI				
N°	NOM & PRENOMS	SOCIETE	FONCTION	SIGNATURE
1	Amadou KA	Teknima	Mélangeur	
2	Seny BA	Teknima	Mélangeur	
3	Aboubacar DIALLO	Teknima	Mélangeur	
4	Amadou KA (2)	Teknima	Mélangeur	
5	Binane KA	Teknima	Mélangeur	
6	Délo KA	Teknima	Mélangeur	
7	Amadou SOW	Teknima	Mélangeur	
8	Hammadi TIGOM	SO(ONI)	Mélangeur	
9	Raphaël N. TAKXE	SO(ONI)	Mélangeur	
10	Moustapha CASS	VINCI	Maître d'œuvre	
11	Habibou DIOPHOU	VINCI	Ingénieur civil	
12	Abdourlaye NGOM	VINCI	conducteur	
13				
14				
15				

Visa de l'Animateur

Document : Plan d'action de sécurité

Signature du supérieur hiérarchique
Signature des personnes qui ont développé et validé
Tchissa Tchane, Abdoulaye

Signature des personnes qui ont développé et validé PSA

► Lettres d'information pour le démarrage des études d'exécution du projet PAMACEL



Direction Principale Qualité et Supports
Département Qualité, Sécurité et Environnement

Dakar, le 07/10/2021

A Monsieur
Le Chef de la DREEC
de Kaolack

Réf. : Projet d'Amélioration de l'accès à l'électricité dans des zones périurbaines et rurales (PAMACEL)

Objet : Lettre d'information relative au démarrage des études d'exécution du Projet PAMACEL

Monsieur,

Pour améliorer l'approvisionnement en électricité dans les zones périurbaines et rurales du Sénégal, Senelec, à travers le Programme PAMACEL a initié un important projet d'extension des réseaux de distribution et d'accès à l'électricité dans les régions de Kaolack, Fatick et Kaffrine.

C'est dans ce cadre, que Senelec en rapport avec l'entreprise CEGELEC chargée de la réalisation des travaux et l'Ingénieur Conseil SOLENER, souhaitent effectuer des visites dans le périmètre du projet (229 localités réparties dans les trois régions précédemment citées) à partir du 13 octobre 2021. Le projet est prévu d'être exécuté sur dix-huit (18) mois à partir de cette date.

Cette mission devra permettre d'informer les différentes parties prenantes du démarrage des travaux, de bien préciser les tracés et de prendre connaissance avec les milieux récepteurs du projet.

Compte tenu de l'importance de ces travaux d'électrification, Senelec a jugé nécessaire de vous adresser ce courrier pour solliciter votre accompagnement.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire qu'il vous plaira de demander auprès du Chef de projet M. Ibrahima THIAM au 78 192 34 42 ou bien auprès de l'Ingénieur Conseil M. Emile NGOM au 77 648 45 47.

Nous vous prions de recevoir, cher Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

[Signature] **Le Chef de Département QSE**



Société Anonyme au Capital de 175 236 340 000 Francs
28, rue Vinoens—BP 93 Dakar (Sénégal)—N°RC : SN-DK-84-B-30—NINEA : 0014001251—Téléphone : 221 33 839 30 30
Fax : (221) 33 823 12 67 — www.senelec.sn



Direction Principale Qualité et Supports
Département Qualité, Sécurité et Environnement

Dakar, le 07/10/2021

A Monsieur
Le Chef de la DREEC
de Fatick

Réf : Projet d'Amélioration de l'accès à l'électricité dans des zones périurbaines et rurales (PAMACEL)

Objet : Lettre d'information relative au démarrage des études d'exécution du Projet PAMACEL

Monsieur,

Pour améliorer l'approvisionnement en électricité dans les zones périurbaines et rurales du Sénégal, Senelec, à travers le Programme PAMACEL a initié un important projet d'extension des réseaux de distribution et d'accès à l'électricité dans les régions de Kaolack, Fatick et Kaffrine.

C'est dans ce cadre, que Senelec en rapport avec l'entreprise CEGELEC chargée de la réalisation des travaux et l'Ingénieur Conseil SOLENER, souhaitent effectuer des visites dans le périmètre du projet (229 localités réparties dans les trois régions précédemment citées) à partir du 13 octobre 2021. Le projet est prévu d'être exécuté sur dix-huit (18) mois à partir de cette date.

Cette mission devra permettre d'informer les différentes parties prenantes du démarrage des travaux, de bien préciser les tracés et de prendre connaissance avec les meilleurs récepteurs du projet.

Compte tenu de l'importance de ces travaux d'électrification, Senelec a jugé nécessaire de vous adresser ce courrier pour solliciter votre accompagnement.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire qu'il vous plaira de demander auprès du Chef de projet M. Ibrahima THIAM au 78 192 34 42 ou bien auprès de l'Ingénieur Conseil M. Emile NGOM au 77 648 45 47.

Nous vous prions de recevoir, cher Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le Chef de Département QSE



Société Anonyme au Capital de 175 236 340 000 Francs CFA
26, rue Vincens—BP 93 Dakar (Sénégal)—N°RC : SN-DK-84-B-30—NINÉA : 00140012G3—Tél. Sénégal : 33 639 30 30
Fax : (221) 33 623 12 67 — www.senelec.sn



Direction Principale Qualité et Supports
Département Qualité, Sécurité et Environnement

Dakar, le 07/10/2021

A Monsieur
Le Chef de la DREEC
de Kaffrine

Réf : Projet d'Amélioration de l'accès à l'électricité dans des zones périurbaines et rurales (PAMACEL)

Objet : Lettre d'information relative au démarrage des études d'exécution du Projet PAMACEL

Monsieur,

Pour améliorer l'approvisionnement en électricité dans les zones périurbaines et rurales du Sénégal, Senelec, à travers le Programme PAMACEL a initié un important projet d'extension des réseaux de distribution et d'accès à l'électricité dans les régions de Kaolack, Fatick et Kaffrine.

C'est dans ce cadre, que Senelec en rapport avec l'entreprise CEGELEC chargée de la réalisation des travaux et l'Ingénieur Conseil SOLENER, souhaitent effectuer des visites dans le périmètre du projet (229 localités réparties dans les trois régions précédemment citées) à partir du 13 octobre 2021. Le projet est prévu d'être exécuté sur dix-huit (18) mois à partir de cette date.

Cette mission devra permettre d'informer les différentes parties prenantes du démarrage des travaux, de bien préciser les tracés et de prendre connaissance avec les milieux récepteurs du projet.

Compte tenu de l'importance de ces travaux d'électrification, Senelec a jugé nécessaire de vous adresser ce courrier pour solliciter votre accompagnement.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire qu'il vous plaira de demander auprès du Chef de projet M. Ibrahima THIAM au 78 192 34 42 ou bien auprès de l'Ingénieur Conseil M. Emile NGOM au 77 648 45 47.

Nous vous prions de recevoir, cher Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le Chef de Département QSE


Société Anonyme au Capital de 175 236 340 000 Francs CFA
28, rue Vincens—BP 93 Dakar (Sénégal)—N°RC : SN-DK-84-B-30—NINEA : 0014001766—Sécurité : (221) 33 839 30 30
Fax : (221) 33 823 12 67 — www.senelec.sn



Direction Principale Qualité et Supports
Département Qualité, Sécurité et Environnement

Dakar, le 07/10/2021

A Monsieur
Le Gouverneur de
Fatick

Réf : Projet d'Amélioration de l'accès à l'électricité dans des zones périurbaines et rurales (PAMACEL)

Objet : Lettre d'information relative au démarrage des études d'exécution du Projet PAMACEL

Monsieur le Gouverneur,

Pour améliorer l'approvisionnement en électricité dans les zones périurbaines et rurales du Sénégal, Senelec, à travers le Programme PAMACEL a initié un important projet d'extension des réseaux de distribution et d'accès à l'électricité dans les régions de Kaolack, Fatick et Kaffrine.

C'est dans ce cadre, que Senelec en rapport avec l'entreprise CEGELEC chargée de la réalisation des travaux et l'Ingénieur Conseil SOLENER, souhaitent effectuer des visites dans le périmètre du projet (229 localités réparties dans les trois régions précédemment citées) à partir du 13 octobre 2021. Le projet est prévu d'être exécuté sur dix-huit (18) mois à partir de cette date.

Cette mission devra permettre d'informer les différentes parties prenantes du démarrage des travaux, de bien préciser les tracés et de prendre connaissance avec les milieux récepteurs du projet.

Compte tenu de l'importance de ces travaux d'électrification, Senelec a jugé nécessaire de vous adresser ce courrier pour solliciter votre précieux accompagnement comme à l'accoutumée.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire qu'il vous plaira de demander auprès du Chef de projet M. Ibrahima THIAM au 78 192 34 42 ou bien auprès de l'Ingénieur Conseil M. Emile NGOM au 77 648 45 47.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Gouverneur, l'expression de nos salutations respectueuses.

 Le Chef de Département QSE



Société Anonyme au Capital de 175 236 340 000 Francs CFA
28, rue Vincens—BP 93 Dakar (Sénégal)—N°RC : SN-DK-84-B-30—NINEA : 00140812053—Tél. : (221) 33 839 30 30
Fax : (221) 33 823 12 67 — www.senelec.sn



Direction Principale Qualité et Supports
Département Qualité, Sécurité et Environnement

Dakar, le 07/10/2021

A Monsieur
Le Gouverneur de
Kaffrine

Réf : Projet d'Amélioration de l'accès à l'électricité dans des zones périurbaines et rurales (PAMACEL)

Objet : Lettre d'information relative au démarrage des études d'exécution du Projet PAMACEL

Monsieur le Gouverneur,

Pour améliorer l'approvisionnement en électricité dans les zones périurbaines et rurales du Sénégal, Senelec, à travers le Programme PAMACEL a initié un important projet d'extension des réseaux de distribution et d'accès à l'électricité dans les régions de Kaolack, Fatick et Kaffrine.

C'est dans ce cadre, que Senelec en rapport avec l'entreprise CEGELEC chargée de la réalisation des travaux et l'Ingénieur Conseil SOLENER, souhaitent effectuer des visites dans le périmètre du projet (229 localités réparties dans les trois régions précédemment citées) à partir du 13 octobre 2021. Le projet est prévu d'être exécuté sur dix-huit (18) mois à partir de cette date.

Cette mission devra permettre d'informer les différentes parties prenantes du démarrage des travaux, de bien préciser les tracés et de prendre connaissance avec les milieux récepteurs du projet.

Compte tenu de l'importance de ces travaux d'électrification, Senelec a jugé nécessaire de vous adresser ce courrier pour solliciter votre précieux accompagnement comme à l'accoutumée.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire qu'il vous plaira de demander auprès du Chef de projet M. Ibrahima THIAM au 78 192 34 42 ou bien auprès de l'Ingénieur Conseil M. Emile NGOM au 77 648 45 47.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Gouverneur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le Chef de Département QSE



Société Anonyme au Capital de 175 236 340 000 Francs CFA
28, rue Vincens—BP 93 Dakar (Sénégal)—N°RC : SN-DK-84-B-30—NINEA : 09 14 0012G3—Tél : (221) 33 839 30 80
Fax : (221) 33 823 12 67 — www.senelec.sn



Direction Principale Qualité et Supports
Département Qualité, Sécurité et Environnement

Dakar, le 07/10/2021

A Monsieur
Le Gouverneur de
Kaolack

Réf : Projet d'Amélioration de l'accès à l'électricité dans des zones périurbaines et rurales (PAMACEL)

Objet : Lettre d'information relative au démarrage des études d'exécution du Projet PAMACEL

Monsieur le Gouverneur,

Pour améliorer l'approvisionnement en électricité dans les zones périurbaines et rurales du Sénégal, Senelec, à travers le Programme PAMACEL a initié un important projet d'extension des réseaux de distribution et d'accès à l'électricité dans les régions de Kaolack, Fatick et Kaffrine.

C'est dans ce cadre, que Senelec en rapport avec l'entreprise CEGELEC chargée de la réalisation des travaux et l'Ingénieur Conseil SOLENER, souhaitent effectuer des visites dans le périmètre du projet (229 localités réparties dans les trois régions précédemment citées) à partir du 13 octobre 2021. Le projet est prévu d'être exécuté sur dix-huit (18) mois à partir de cette date.

Cette mission devra permettre d'informer les différentes parties prenantes du démarrage des travaux, de bien préciser les tracés et de prendre connaissance avec les milieux récepteurs du projet.

Compte tenu de l'importance de ces travaux d'électrification, Senelec a jugé nécessaire de vous adresser ce courrier pour solliciter votre précieux accompagnement comme à l'accoutumée.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire qu'il vous plaira de demander auprès du Chef de projet M. Ibrahima THIAM au 78 192 34 42 ou bien auprès de l'Ingénieur Conseil M. Emile NGOM au 77 648 45 47.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Gouverneur, l'expression de nos salutations respectueuses.

 Le Chef de Département QSE



Société Anonyme au Capital de 175 236 340 000 Francs CFA
28, rue Vincens—BP 93 Dakar (Sénégal)—N°RC : SN-DK-84-B-30—NINÉA : 00140000003—Tél. : 00221 33 839 30 30
Fax : (221) 33 823 12 67 — www.senelec.sn



Direction Principale Qualité et Supports
Département Qualité, Sécurité et Environnement

Dakar, le 07/10/2021

A Monsieur
L'Inspecteur des Eaux
et Forêts de Fatick

Réf.: Projet d'Amélioration de l'accès à l'électricité dans des zones périurbaines et rurales (PAMACEL)

Objet : Lettre d'information relative au démarrage des études d'exécution du Projet PAMACEL

Monsieur l'Inspecteur,

Pour améliorer l'approvisionnement en électricité dans les zones périurbaines et rurales du Sénégal, Senelec, à travers le Programme PAMACEL a initié un important projet d'extension des réseaux de distribution et d'accès à l'électricité dans les régions de Kaolack, Fatick et Kaffrine.

C'est dans ce cadre, que Senelec en rapport avec l'entreprise CEGELEC chargée de la réalisation des travaux et l'Ingénieur Conseil SOLENER, souhaitent effectuer des visites dans le périmètre du projet (229 localités réparties dans les trois régions précédemment citées) à partir du 13 octobre 2021. Le projet est prévu d'être exécuté sur dix-huit (18) mois à partir de cette date.

Cette mission devra permettre d'informer les différentes parties prenantes du démarrage des travaux, de bien préciser les tracés et de prendre connaissance avec les milieux recepteurs du projet.

Compte tenu de l'importance de ces travaux d'électrification, Senelec a jugé nécessaire de vous adresser ce courrier pour solliciter votre accompagnement.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire qu'il vous plaira de demander auprès du Chef de projet M. Ibrahima THIAM au 78 192 34 42 ou bien auprès de l'Ingénieur Conseil M. Emile NGOM au 77 648 45 47.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur l'Inspecteur, l'expression de nos salutations respectueuses.



Société Anonyme au Capital de 175 236 340 000 Francs CFA
28, rue Vincens—BP 93 Dakar (Sénégal)—N°RC : SN-DK-84-B-30—NINEA : 0014001263—Tél. : (221) 33 823 09 30
Fax : (221) 33 823 12 67 — www.senelec.sn



Direction Principale Qualité et Supports
Département Qualité, Sécurité et Environnement

Dakar, le 07/10/2021

A Monsieur
L'Inspecteur des Eaux
et Forêts de Kaffrine

Réf. : Projet d'Amélioration de l'accès à l'électricité dans des zones périurbaines et rurales (PAMACEL)

Objet : Lettre d'information relative au démarrage des études d'exécution du Projet PAMACEL

Monsieur l'Inspecteur,

Pour améliorer l'approvisionnement en électricité dans les zones périurbaines et rurales du Sénégal, Senelec, à travers le Programme PAMACEL a initié un important projet d'extension des réseaux de distribution et d'accès à l'électricité dans les régions de Kaolack, Fatick et Kaffrine.

C'est dans ce cadre, que Senelec en rapport avec l'entreprise CEGELEC chargée de la réalisation des travaux et l'Ingénieur Conseil SOLENER, souhaitent effectuer des visites dans le périmètre du projet (229 localités réparties dans les trois régions précédemment citées) à partir du 13 octobre 2021. Le projet est prévu d'être exécuté sur dix-huit (18) mois à partir de cette date.

Cette mission devra permettre d'informer les différentes parties prenantes du démarrage des travaux, de bien préciser les tracés et de prendre connaissance avec les milieux récepteurs du projet.

Compte tenu de l'importance de ces travaux d'électrification, Senelec a jugé nécessaire de vous adresser ce courrier pour solliciter votre accompagnement.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire qu'il vous plaira de demander auprès du Chef de projet M. Ibrahima THIAM au 78 192 34 42 ou bien auprès de l'Ingénieur Conseil M. Emile NGOM au 77 648 45 47.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur l'Inspecteur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le Chef de Département QSE

Le Chef
de Département

Société Anonyme au Capital de 175 236 340 000 Francs Céfa, Sécurité & Environnement
28, rue Vincens—BP 93 Dakar (Sénégal)—N°RC : SN-DK-84-B-30—NINEA : 00140012G3—Tél : (221) 33 839 50 30
Fax : (221) 33 823 12 67 — www.senelec.sn

El Hadji Mame Moustapha OLOP



Direction Principale Qualité et Supports
Département Qualité, Sécurité et Environnement

Dakar, le 07/10/2021

A Monsieur
L'Inspecteur des Eaux
et Forêts de Kaolack

Réf_: Projet d'Amélioration de l'accès à l'électricité dans des zones périurbaines et rurales (PAMACEL)

Objet : Lettre d'information relative au démarrage des études d'exécution du Projet PAMACEL

Monsieur l'Inspecteur,

Pour améliorer l'approvisionnement en électricité dans les zones périurbaines et rurales du Sénégal, Senelec, à travers le Programme PAMACEL a initié un important projet d'extension des réseaux de distribution et d'accès à l'électricité dans les régions de Kaolack, Fatick et Kaffrine.

C'est dans ce cadre, que Senelec en rapport avec l'entreprise CEGELEC chargée de la réalisation des travaux et l'Ingénieur Conseil SOLENER, souhaitent effectuer des visites dans le périmètre du projet (229 localités réparties dans les trois régions précédemment citées) à partir du 13 octobre 2021. Le projet est prévu d'être exécuté sur dix-huit (18) mois à partir de cette date.

Cette mission devra permettre d'informer les différentes parties prenantes du démarrage des travaux, de bien préciser les tracés et de prendre connaissance avec les milieux récepteurs du projet.

Compte tenu de l'importance de ces travaux d'électrification, Senelec a jugé nécessaire de vous adresser ce courrier pour solliciter votre accompagnement.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire qu'il vous plaira de demander auprès du Chef de projet M. Ibrahima THIAM au 78 192 34 42 ou bien auprès de l'Ingénieur Conseil M. Emile NGOM au 77 648 45 47.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur l'Inspecteur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le Chef de Département QSE
Le Chef de Département
Direction Qualité Sécurité Environnement
[Handwritten signature over the stamp]

Société Anonyme au Capital de 175 236 340 000 Francs CFA
28, rue Vincens—BP 93 Dakar (Sénégal)—N°RC : SN-DK-84-B-30—NINEA : 00140012G3—Tél. : (221) 33 829 30 30
Fax : (221) 33 823 12 67 — www.senelec.sn

 **Rapport de sensibilisation des populations dans la région de Kaolack**

SENSIBILISATION COMMUNAUTAIRE DANS LA REGION DE KAOLACK DANS LE CADRE DU PROJET ET LES RISQUES LIES AUX ACTIVITES

COMPOSITION DES EQUIPES

LE CABINET HPR ANKH :

Ndeye Anta Seck Diaw: Experte HSE
Souleymane Thioub: Ingénieur QHSE
El Hadji Mansou Ndao : Environnementaliste
Odile Jacqueline Faye: Techicienne HSE

LA SENELEC :

Khady DIOP (DQSE)

SOLENER TECHNOLOGIES (SOLUTIONS ENERGIQUES) :

Rigobert FAYE (Mission de contrôle)

Stratégie de sensibilisation communautaire

1. Contexte du Projet PAMACEL

Le Plan Sénégal Émergent (PSE), cadre de référence de toutes les interventions sectorielles, a consacré l'accès universel à l'énergie comme une priorité. Le Sénégal s'est engagé à atteindre l'accès universel à l'électricité en 2025 comme mentionné dans les objectifs socio-économiques définis par le PSE pour l'horizon 2035. Dans ce contexte, le milieu rural reste le défi majeur à l'atteinte de cet objectif compte tenu des inégalités observées jusqu'ici en termes d'accès à l'électricité..

Dans le cadre de sa politique énergétique, l'État a défini les objectifs suivants :

- Accès universel à l'électricité en 2025 : 100% de taux de couverture et raccordement d'au moins 90% des ménages ruraux ;
- Objectif intermédiaire en zone rurale : 60% en fin 2019 avec un taux minimum de 30% par département ;
- Objectif intermédiaire en zone urbaine: 95% en 2019.

La réalisation de ces objectifs incorre à la SENELEC, responsable de la stratégie de développement et de la mise en oeuvre du réseau de distribution sur l'étendue du territoire national. Pour les périodes 2017 – 2019 et 2019 – 2025. La SENELEC doit raccorder plus de 600 000 nouveaux clients urbains et ruraux dans les zones Centre Est et Sud du pays. Le présent projet concerne les zones Centre et Est du pays à savoir les régions de Fatick, Kaolack et Kaffrine.

2. CONTENU DU PROJET

Il a été retenu les principales composantes suivantes du Projet :

- Composante 1 : Infrastructures électriques
- Composante 2 : Appui institutionnel

- Composante 3 : Gestion du Projet

➤ *COMPOSANTE 1 : INFRASTRUCTURES ÉLECTRIQUES*****

Les activités de la composante sont :

- a) La réalisation réseaux Moyenne Tension ;
- b) La fourniture et pose de postes de distribution MT/BT ;
- c) La réalisation de réseaux Basse Tension ;
- d) La réalisation des branchements et des installations intérieures ;
- e) L'installation d'environ 12 735 compteurs à prépaiement.

3. Définition de l'activité :

La sensibilisation communautaire est un exercice d'information des populations sur les activités et les enjeux du projet. Cet exercice permet aux groupes sociaux d'exprimer leurs avis sur l'accompagnement du projet et les craintes liées à la mise en œuvre du projet. La sensibilisation communautaire est très importante dans la mesure où elle contribue à impliquer les communautés dans la mise en œuvre du projet.

4. Objectif:

- Informer les populations sur les dangers sur site durant la phase de construction,
- Les inciter à agir, à se mobiliser et à collaborer avec le projet pour éviter toutes sortes d'accident impliquant le projet,
- Mutualiser les expériences, les connaissances et pratiques,
- Réfléchir ensemble à d'éventuelles solutions à mettre en œuvre pour une bonne réalisation du projet.

5. Cibles :

Les populations concernées sont toutes personnes physiques et entités morales interpellé directement ou non par le problème ou le thème de la sensibilisation communautaire, et qui sont à mesure de participer à l'amélioration des conditions de mise en œuvre du projet, qui ont une influence sur les populations et ou au contraire qui pourraient freiner le processus. Il s'agit principalement :

- ‘Autorité administrative (Sous-Préfet,etc.) et locales (maire, chef de village et autres),les chefs religieux et coutumiers,
- Groupements des femmes, Association des jeunes et autres particuliers.

6. Stratégie :

Elle est essentiellement liée à la communication puis qu'elle permet de susciter l'intérêt et la curiosité de la communauté. Des messages clefs et pertinents sur santé et la sécurité sont véhiculés.

Zone :

Le projet couvre les différents villages de la commune.

Activités menées, il s'agit :

- Réunions participatives au cours desquelles, les autorités locales, religieux et coutumiers et les organisations communautaires de bases ont été associées.
- .

Durée de l'activité :

La Durée de la séance est de 02 heures de temps dans chacune des localités

Thème développé :

“Santé, Sécurité communautaire et opportunités du projet”

Déroulement de la caravane de sensibilisation :

La réalisation cette activité nécessite :

Avant l'activité

- Identifier la commune et les villages concernés par le projet ;
- Solliciter la présence des acteurs (Autorités locales, Association des femmes et l'Association des jeunes pour leur exposé le projet ;
- Fixer le lieu, la date et l'heure de la rencontre.

Pendant l'activité

- Rappel sur l'importance du projet
- Rappel sur les risques liés aux activités de chantier ;
- Faire un exposé sur le thème « santé et sécurité communautaire »,
- Centraliser à la fin de la sensibilisation les listes de présences des autorités contactés, autres documents techniques et supports.

Après l'activité

- Faire un rapport de l'activité,
- Créer une base de données des participants.

Ressources:

✓ **Humaines**

Elle est constituée par l'équipe du projet composé de

- l'environnementaliste de l'entreprise CEGELEC et le celui représentant de la mission de contrôle SOLENER Technologie
- l'ICP de la localité ou Assistant
- Chef des villages
- Chefs religieux et coutumiers
- les « BadiènesGokh »
- et les présidents des GIE des femmes et associations des jeunes de la localité.

✓ **Matériels**

- Chaises + Table,
- Véhicule pour les déplacements
- Collation
- Masques et gel hydroalcoolique .
- Frais de déplacement
- Etc

Date	Heure	Région	Département	Communes	Villages concernés	État des Travaux
28/09/2022	10H	Kaolack	Kaolack	Ndiaffate	Ndiathiang Keur Samba Ndar Keur BanoPenda Bane Samane Dinguiraye Marone Dinguiraye Youssouf	
28/09/2022	15H				Kottineté Ngayenne Djim WackMbactio Médina Thiamène	
29/09/2022	10H	Nioro	Dabaly			
				Médina Sabakh		

•Comment ses activités visent-elles à protéger les communautés ?

La sensibilisation pendant cette phase de construction a mis l'accent sur les mesures sécuritaires visant à éviter des incidents sur le site entre les engins en opération avec les communautés locales. Ce qui nous permet, d'avoir zéro incident majeur pouvant entraver l'évolution du projet. Les communautés locales sont invitées à donner leur appréciation sur le déroulement de la rencontre.

Nous abordons également le volet social et la lutte contre la propagation du Paludisme et du Cvid19, les IST et VIH ; le recrutement de la main d'œuvre local et non- discrimination du genre.

L'équipe a mis l'accent sur les points suivants :

- Le rappel des mesures sécuritaires à respecter par les populations notamment la non-occupation des emprises du projet par les populations,
- Le non-rapprochement des populations des zones d'opérations pendant les travaux de levage , de pose de poteaux ; une distance exigée hors zone est de 50m,

 **SENSIBILISATION COMMUNAUTAIRE DANS LA REGION DE FATICK DANS LE CADRE DU PROJET ET LES RISQUES LIES AUX ACTIVITES**

COMPOSITION DES EQUIPES

SENELEC

Cheikh Oumar : Chargé de projet

LE CABINET HPR ANKH :

Ndeye Anta Seck Diaw: Experte HSE

El Hadji Mansour Ndao : Environnementaliste

Odile Jacqueline Faye: Technicienne HSE

Stratégie de sensibilisation communautaire

7. Contexte du Projet PAMACEL

Le Plan Sénégal Émergent (PSE), cadre de référence de toutes les interventions sectorielles, a consacré l'accès universel à l'énergie comme une priorité. Le Sénégal s'est engagé à atteindre l'accès universel à l'électricité en 2025 comme mentionné dans les objectifs socio-économiques définis par le PSE pour l'horizon 2035. Dans ce contexte, le milieu rural reste le défi majeur à l'atteinte de cet objectif compte tenu des inégalités observées jusqu'ici en termes d'accès à l'électricité..

Dans le cadre de sa politique énergétique, l'État a défini les objectifs suivants :

- Accès universel à l'électricité en 2025 : 100% de taux de couverture et raccordement d'au moins 90% des ménages ruraux ;
- Objectif intermédiaire en zone rurale : 60% en fin 2019 avec un taux minimum de 30% par département ;
- Objectif intermédiaire en zone urbaine: 95% en 2019.

La réalisation de ces objectifs incombe à la SENELEC, responsable de la stratégie de développement et de la mise en œuvre du réseau de distribution sur l'étendue du territoire national. Pour les périodes 2017 – 2019 et 2019 – 2025. La SENELEC doit raccorder plus de 600 000 nouveaux clients urbains et ruraux dans les zones Centre Est et Sud du pays. Le présent projet concerne les zones Centre et Est du pays à savoir les régions de Fatick Kaolack et Kaffrine.

8. CONTENU DU PROJET

Il a été retenu les principales composantes suivantes du Projet :

- Composante 1 : Infrastructures électriques
- Composante 2 : Appuiinstitutionnel
- Composante 3 : Gestion du Projet

9. Composante 1 : Infrastructures électriques

Les activités de la composante sont :

- f) La réalisation réseaux Moyenne Tension ;

- g) La fourniture et pose de postes de distribution MT/BT ;
- h) La réalisation de réseaux Basse Tension ;
- i) La réalisation des branchements et des installations intérieures ;
- j) L'installation d'environ 12 735 compteurs à prépaiement.

10. Définition de l'activité :

La sensibilisation communautaire est un exercice d'information des populations sur les activités et les enjeux du projet. Cet exercice permet aux groupes sociaux d'exprimer leurs avis sur l'accompagnement du projet et les craintes liées à la mise en œuvre du projet. La sensibilisation communautaire est très importante dans la mesure où elle contribue à impliquer les communautés dans la mise en œuvre du projet.

11. Objectif:

- Informer les populations sur les dangers sur site durant la phase de construction,
- Les inciter à agir, à se mobiliser et à collaborer avec le projet pour éviter toutes sortes d'accident impliquant le projet,
- Mutualiser les expériences, les connaissances et pratiques,
- Réfléchir ensemble à d'éventuelles solutions à mettre en œuvre pour une bonne réalisation du projet.

12. Cibles :

Les populations concernées sont toutes personnes physiques et entités morales interpellé directement ou non par le problème ou le thème de la sensibilisation communautaire, et qui sont à mesure de participer à l'amélioration des conditions de mise en œuvre du projet, qui ont une influence sur les populations et ou au contraire qui pourraient freiner le processus. Il s'agit principalement :

- 'Autorité administrative (Sous-Préfet,etc.) et locales (maire, chef de village et autres),les chefs religieux et coutumiers,
- Groupements des femmes, Association des jeunes et autres particuliers.

13. Stratégie :

Elle est essentiellement liée à la communication puis qu'elle permet de susciter l'intérêt et la curiosité de la communauté. Des messages clefs et pertinents sur santé et la sécurité sont véhiculés.

Zone :

Le projet couvre les différents villages de la commune.

Activités menées, il s'agit :

- Réunions participatives au cours desquelles, les autorités locales, religieux et coutumiers et les organisations communautaires de bases ont été associées.
- .

Durée de l'activité :

La Durée de la séance est de 02 heures de temps dans chacune des localités

Thème développé :

“Santé, Sécurité communautaire et opportunités du projet”

Déroulement de la caravane de sensibilisation :

La réalisation cette activité nécessite :

Avant l'activité

- Identifier la commune et les villages concernés par le projet ;
- Solliciter la présence des acteurs (Autorités locales, Association des femmes et l'Association des jeunes pour leur exposé le projet ;
- Fixer le lieu, la date et l'heure de la rencontre.

Pendant l'activité

- Rappel sur l'importance du projet
- Rappel sur les risques liés aux activités de chantier ;
- Faire un exposé sur le thème « santé et sécurité communautaire »,
- Centraliser à la fin de la sensibilisation les listes de présences des autorités contactés, autres documents techniques et supports.

Après l'activité

- Faire un rapport de l'activité,
- Créer une base de données des participants.

Ressources:

✓ Humaines

Elle est constituée par l'équipe du projet composé de

- l'environnementaliste de l'entreprise CEGELEC et le celui représentant de la mission de contrôle SOLENER Technologie
- Chef des villages
- Chefs religieux et coutumiers
- les « BadiènesGokh »
- et les présidents des GIE des femmes et associations des jeunes de la localité.

✓ Matériels

- Chaises + Table,
- Véhicule pour les déplacements
- Collation
- Frais de déplacement
- Etc

Date	Heure	Région	Département	Communes	Villages concernés	État des Travaux
10/11/2022	10H	Factick	Foundiougne	Toubacouta	Bamako ; Santhie Bena ; Keur Sambel ; Keur Alioune Gueye ; Batama ; Taiba	
				Keur Saloum Ndiانé	Keur Macoumba Souna ; Keur Thiero Ngalane ;	
				Nioro Alassane Tall	Ndiayène Kad	
11/11/2022	10H	Fatig	Palmarin		Palmarin Ngalou ; Palmarin Nguethie ; Djiffer Sèsséne	
				Palmarin		
				Loul Sèsséne	Boyard Took	

•Comment ses activités visent-elles à protéger les communautés ?

La sensibilisation pendant cette phase de construction a mis l'accent sur les mesures sécuritaires visant à éviter des incidents sur le site entre les engins en opération avec les communautés locales. Ce qui nous permet, d'avoir zéro incident majeur pouvant entraver l'évolution du projet. Les communautés locales sont invitées à donner leur appréciation sur le déroulement de la rencontre.

Nous abordons également le volet social et la lutte contre la propagation du Paludisme..., les IST et VIH ; le recrutement de la main d'œuvre local et non- discrimination du genre.

L'équipe a mis l'accent sur les points suivants :

- Le rappel des mesures sécuritaires à respecter par les populations notamment la non-occupation des emprises du projet par les populations,

- Le non-rapprochement des populations des zones d'opérations pendant les travaux de levage , de pose de poteaux ; une distance exigée hors zone est de 50m.

REPORTAGE DE PHOTOS

Villages participants

Préfecture de Toubacouta



Rencontre avec le Prefet de Toubacouta

Bamako ;

Santhie Bena ;

Keur Sambel ;

Keur Alioune Gueye ;

Batama ;

Taiba



Mis en forme : Français (France)

Commune de Toubacouta

Keur Macoumba Souna ;
Keur Thierno Ngalane ;



Communes de Keur Saloum Ndiané

Palmarin Ngalou ;
Palmarin Nguethie ;
Djiffer
Sèsséne



Mis en forme : Français (France)

Commune de Palmarin

Boyard Took



Commune de Loul Sèsséne

⊕ Plannings des travaux (Actualisation Octobre 2022)

Cegelec

MAITRISE PLANNING / TRAVAUX / SOUS-TRAITANCE

Avancements physiques

- Avancements physiques globaux

Composante	Emission de l'ODS	Fin prévisionnelle	Avancement global prévisionnel à date	Avancement global réel	Etat
Construction de réseaux MT/BT Lot 1 - PAMACEL	24 Novembre 2021	23 Mai 2023	57,22 %	14,6 %	

Courbes des avancements prévisionnel et réel - Construction de réseaux MT/BT

Date	Prévu (%)	Réel (%)
nov-21	0	0
déc-21	0	0
janv-22	0	0
févr-22	0	0
mars-22	0	0
avr-22	0	0
mai-22	18	10
juin-22	35	12
juil-22	45	13
août-22	55	14
sept-22	65	15
oct-22	70	16
nov-22	75	17
déc-22	80	18
janv-23	85	19
févr-23	90	20
mars-23	95	21
avr-23	98	22
mai-23	100	23

Avancements physiques

- Avancements des travaux sur site – **Construction de réseaux MT/BT Lot 1 - PAMACEL**
 - **TRAVAUX**:
 - ➔ *Implantation de poteaux BT, notamment dans les communes de **Dabaly**, **Latminqué** & **Médina Sabakh***
 - *51 sites depuis le début du projet*
 - *Total de **177** poteaux BT implantés sur le mois Ecoulé*
 - *Cumul de **2862** poteaux BT implantés dans le projet*
 - *Prévision d'un cumul **3262** poteaux BT implantés d'ici le 30/11/2022*
 - ➔ *Implantation de poteaux MT*
 - *Total de **27** poteaux MT implantés sur le mois Ecoulé*
 - *Cumul de **190** poteaux MT implantés dans le projet*
 - *Prévision d'un cumul **250** poteaux MT implantés d'ici le 30/11/2022*

Avancements physiques

- Avancements des travaux sur site – **Construction de réseaux MT/BT Lot 1 - PAMACEL**

- **CONTRAINTEs:**

- *Opposition des villageois (cas de Keur Moumine Toucouleur)*
 - *Impraticabilité des villages due aux pluies*
 - *Sites visités par CEGELEC puis entamés en travaux par EXCELLEC*
 - *17 postes H61 (27 villages) soit 62 kms de réseau MT projeté*
 - *Sites dont les études sont réalisées et validées (Cas de Koupethie, Nianquène, Darou Nahim, Keur Amath Ngoné etc)*
 - ➔ SENELEC doit transmettre à CEGELEC une liste de villages (de remplacement)
 - A ce jour 197 H61 disponibles / 229, soit un total de 276 villages
 - *Sites dont les études sont réalisées et suspendues (commune de NDIEDIENG)*
 - *5 H61 (6 villages) soit 8 kms de réseau projeté*
 - *Dispersion des poteaux dans les divers sites (Impossibilité de finaliser certains villages)*

Documents reçus par le Cabinet



PAMACEL-LOT 1- LISTE DU PERSONNEL

Prénoms	Nom	Sexe	Fonction	Provenance
Mohammed Fettouhi	ALAMI	Masculin	Directeur de Projet	Sénégal
Papa Abdoulaye	FALL	Masculin	Chef de Projet	Sénégal
Mamaye Inès	CORREA	Féminin	Ingénieure Travaux	Sénégal
Marième	GAYE	Féminin	Technicien Etudes	Sénégal
Alassane	KONTE	Masculin	Technicien Etudes	Sénégal
Abderrahman	EL KHADIR	Masculin	Conducteur travaux	Maroc
Aboubacar Sadikhoullah	KONTE	Masculin	Animateur HSE	Sénégal
Bakkaly	BOUCHTA	Masculin	Gestionnaire de stock	Maroc
Mohamed	KOUNTA	Masculin	Gestionnaire de stock	Sénégal
Hassan	EL RHOUL	Masculin	Chef de chantier	Maroc
Idrissa	FAYE	Masculin	Monteur	Sénégal
Mansour	MANGANE	Masculin	Monteur	Sénégal
Diéry	THIAW	Masculin	Topographe	Sénégal
Mandiaye	NIANG	Masculin	Monteur	Sénégal
Mamadou	KASSE	Masculin	Conducteur poids lourds	Sénégal
Mody	BA	Masculin	Ouvriers	Sénégal
Moustapha	FALL	Masculin	Ouvriers	Sénégal

Le Chef de Projet

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Abdoulaye FALL".

Cegelec
62, Boulevard Oujda Yacoub Nafiss
CASABLANCA MAROC
N°02

Plan d'urgence

 Siregol	SYSTEME DE MANAGEMENT INTEGRÉ_QSSE	PMI-SD4-V1
	PLAN GESTION DES URGENCES	Date : 01/09/2022

INCENDIE

1. Alerter

Garder votre calme, donner l'alerte et prévenez :

- Votre supérieur hiérarchique
- Le Responsable QSSE
- Les secouristes

s'il est nécessaire, les pompiers au **18**

2. Lutte contre l'incendie

Diriger le jet d'extinction vers la base des flammes

En cas d'échec des moyens de première intervention, refermer la porte et les fenêtres de la pièce où se trouve l'incendie si elles sont accessibles sans risque, et évacuer les lieux en fermant toutes les portes sur le trajet sans jamais les verrouiller.

Si le feu se trouve sur la voie d'évacuation et empêche la sortie, s'en éloigner en fermant toutes les portes sur le trajet et essayer de s'abriter si possible dans une pièce comportant une arrivée d'eau :

- Boucher tous les interstices avec des serviettes mouillées
- Boucher les orifices d'aération pour empêcher la fumée d'entrer dans la pièce
- Mouiller la porte
- S'allonger sur le sol pour respirer le plus longtemps possible de l'air frais
- Placer un tissu mouillé devant le nez et la bouche si possible

Ne jamais essayer d'éteindre un feu avec un extincteur si l'on ne sait pas l'utiliser / Respecter une distance d'au moins 3 m pour un extincteur à poudre ABC et d'au moins 1 m pour un extincteur CO₂

EVACUATION

➤ Ne pas paniquer, garder son calme et toujours se diriger vers la sortie et les issues de secours.

➤ Sortir des locaux sans délai et dans le calme en suivant les consignes d'évacuation

➤ S'assurer que tous les occupants proches évacuent en même temps que vous.

➤ N'utilisez pas les ascenseurs ou monte-chARGE

➤ Ne jamais s'aventurer dans la fumée (risque de se perdre en l'absence de repères, risques de brûlures et d'asphyxie)

➤ S'assurer que tous les occupants proches évacuent en même temps que vous.

➤ N'utilisez pas les ascenseurs ou monte-chARGE

➤ Ne jamais s'aventurer dans la fumée (risque de se perdre en l'absence de repères, risques de brûlures et d'asphyxie)

➤ Toujours refermer toutes les portes ouvertes sans jamais les verrouiller

➤ Evacuer en rampant ou se rapprocher le plus possible du sol s'il y a une fumée importante

➤ Au point de rassemblement, s'assurer que tous vos collègues sont bien présents

➤ Signaler aux secours, ou au responsable d'évacuation, toute personne absente

Politique QSE

POLITIQUE QUALITÉ, SANTÉ, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT



PARIS

VINCI Energies Sénégal développe des activités d'ingénierie, production installation et maintenance, auprès de nos clients en visant à atteindre des performances relatives à la Qualité, à la Santé, à la Sécurité au travail et au respect de l'Environnement.

Ainsi nous décidons de structurer et d'appuyer notre démarche par la mise en place d'un système de management intégré reposant sur des objectifs précis, ciblés, adaptés au contexte et en cohérence avec la politique et les objectifs de notre Pôle et Division de Management.

Pour ce faire nos axes prioritaires de réflexion et d'action sont :

MANAGEMENT DE LA QUALITÉ



- L'amélioration de la satisfaction de nos clients, pour fidéliser et conquérir de nouveaux partenaires.
- L'amélioration de notre croissance accompagnée de l'amélioration de notre rentabilité et de notre trésorerie.

MANAGEMENT DE LA SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL



- La prévention des risques liés à nos activités.
- L'accompagnement des sous-traitants dans notre démarche de prévention.
- Le développement des dispositifs de sensibilisation de formation, de qualification et d'habilitation avec la consultation et la participation des travailleurs et de leurs représentants.

MANAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT



- La maîtrise des aspects environnementaux significatifs en veillant à l'atténuation de leurs impacts.
- L'appropriation des bonnes pratiques environnementales dans nos études, nos chantiers et nos activités.

Ces orientations nous permettront de garantir nos engagements fondamentaux qui sont :

- Le respect des exigences des références ISO 9001, ISO 45001 et ISO 14001.
- Le respect des exigences légales, réglementaires et autres applicables.
- L'atteinte des objectifs qui nous sont fixés.
- La satisfaction de nos clients et confiance de nos parties intéressées.
- L'amélioration continue de notre système de management intégré Qualité, Santé, Sécurité, Environnement et de nos performances.

12 avril 2022

Christophe GAUDEFROY
Directeur Régional

⊕ Plannings des travaux (Actualisation Juillet 2022)



Date: 02/03/2022

Planning général du Lot 1 "Construction de Réseaux MT-BT PAMACEL"
CG-PAMACEL-GDP-L01-ITD-PLN-1120-0001_06

Désignation	24/11/2021	déc-21	janv-22	févr-22	mars-22	avr-22	mai-22	juin-22	juil-22	août-22	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22	janv-23	févr-23	mars-23	avr-23	24/05/2023
Etudes d'exécution																			
Emission de l'ordre de service																			
Emission de l'ordre de service		↓																	
Soumission et validation du planning de mobilisation																			
Mobilisation et installation de chantier																			
Soumission et validation du PGES chantier, PAQ, PHSE																			
Soumission et validation des fiches techniques du matériel																			
Soumission et validation des assurances																			
Levées topographiques																			
Établissement et soumission des plans d'exécution																			
Approbation des Plans d'exécution																			
Fabrication																			
Poteaux en béton Armé																			
Câbles, luminaires & Parafoudres																			
Transformateurs H61																			
Coffrets EP & Disjoncteurs Haut de Poteau																			
Armements MT & IACM																			
Ensembles et accessoires BT																			
Réception en usine du matériel																			
Poteaux en béton Armé																			
Câbles & luminaires																			
Transformateurs H61																			
Disjoncteurs Haut de Poteau																			
Armements MT & IACM																			
Ensembles et accessoires BT																			
Acheminement sur Dakar																			
Câbles, luminaires & Parafoudres																			
Transformateurs H61																			
Coffrets EP & Disjoncteurs Haut de Poteau																			
Armements MT & IACM																			
Ensembles et accessoires BT																			

ETUDES											
VILLAGES	COMMUNE	lundi 14 mars 2022	mardi 15 mars 2022	mercredi 16 mars 2022	jeudi 17 mars 2022	vendredi 18 mars 2022	samedi 19 mars 2022	dimanche 20 mars 2022	lundi 21 mars 2022	mardi 22 mars 2022	
/I/ JOUEES TOPOGRAPHIQUES											
Mbamane Garamé, Mbamane Giaraff, Mbamane Mbibe Diagane - Mbamane Sérou, Maréndene, Ndomene, Diaglé (7 villages - 2 HGL)	Thiard Ngapigui (Fatik)	- Levées topographiques Fonds de plans BT - Itinéraire MT	- Levées topographiques Fonds de plans BT - Itinéraire MT	- Levées topographiques Fonds de plans BT - Itinéraire MT	- Levées topographiques Fonds de plans BT - Itinéraire MT	- Levées topographiques Fonds de plans BT - Itinéraire MT					
Ndémene Kour Thigüe	Ndlob (Fatik)							- Levées topographiques Fonds de plans BT - Itinéraire MT	- Levées topographiques Fonds de plans BT - Itinéraire MT		
Kour Ndouga Fall	Patar Lla							- Levées topographiques Fonds de plans BT - Itinéraire MT	- Levées topographiques Fonds de plans BT - Itinéraire MT	- Levées topographiques Fonds de plans BT - Itinéraire MT	
Ngithine Darou Fall	Gouliou									- Levées topographiques Fonds de plans BT - Itinéraire MT	
Kour Marie Cissoko Tchibé	Thiomby	Levées topographiques pour itinéraire MT									
Kour Tidé	Thiomby							- Levées topographiques pour itinéraire MT	- Levées topographiques pour itinéraire MT	- Levées topographiques pour itinéraire MT	
Kour Bakary	Diorosup	Levées de Fonds de plans BT									
Wadengor											
Wakane											
Diakal											
Kour Ndiang	Lémingué							Levées de Fonds de plans BT	Levées de Fonds de plans BT	Levées de Fonds de plans BT	
Daga Dasur	Mbadakhouné								Levées de Fonds de plans BT	Levées de Fonds de plans BT	
/II/ PIQUETAGE											
Kaylal Alpha, Nassoudoussu	LATMINGUE				RECEPTION DU PIQUETAGE BT			BARDAGE DE SUPPORTS OUVERTURE DE FOUILLES	BARDAGE DE SUPPORTS OUVERTURE DE FOUILLES		
Kentéou Aloune Mbeye, Kour Pathé	LATMINGUE				RECEPTION DU PIQUETAGE BT					OUVERTURE DE FOUILLES	
Kour Mamour Lo, Fass Khouréddia, Kour Yambou	LATMINGUE					RECEPTION DU PIQUETAGE BT		OUVERTURE DE FOUILLES	OUVERTURE DE FOUILLES	OUVERTURE DE FOUILLES	
LEGENDE:											
2 EQUIPE : 1/7 GEOBAT											
1 EQUIPE : CEGELEC											
1 EQUIPE : CEGELEC											
1 EQUIPE : 5/7 SEITELEC											
TRAVAUX											
VILLAGES	COMMUNE	lundi 14 mars 2022	mardi 15 mars 2022	mercredi 16 mars 2022	jeudi 17 mars 2022	vendredi 18 mars 2022	samedi 19 mars 2022	dimanche 20 mars 2022	lundi 21 mars 2022	mardi 22 mars 2022	
DIAGNEL	LATMINGUE	TERREFAISSEMENT POSE DE CONTAINERS BUREAUX			TERREFAISSEMENT POSE DE PROJECTEURS	TERREFAISSEMENT POSE DE PROJECTEURS	TERREFAISSEMENT POSE DE PROJECTEURS				



PLANNING ETUDES SEMAINE S12-2022

ETUDES							
VILLAGES	COMMUNE	lundi 21 mars 2022	mardi 22 mars 2022	mercredi 23 mars 2022	jeudi 24 mars 2022	vendredi 25 mars 2022	samedi 26 mars 2022
1/ LEVEES TOPOGRAPHIQUES							
Ndemene keur Thiégué	Ndiob (Fatick)	- Levées topographiques Fonds de plans BT - Itinéraire MT	- Levées topographiques Fonds de plans BT - Itinéraire MT				
Keur Ndiouga Fall	Patar Lia			- Levées topographiques Fonds de plans BT - Itinéraire MT	- Levées topographiques Fonds de plans BT - Itinéraire MT		
Ngathie Darou Fall	Guéiou					- Levées topographiques Fonds de plans BT - Itinéraire MT	- Levées topographiques Fonds de plans BT - Itinéraire MT
Keur Marie Cissokho Tobène	Thiomby	- Levées topographiques pour Itinéraire MT					
2/ PIQUETAGE							
Koyal Alpha	LATMINGUE	FOUILLES BT	FOUILLES BT	IMPLANTATION DE SUPPORTS BT	IMPLANTATION DE SUPPORTS BT	IMPLANTATION DE SUPPORTS BT	
Santhiou Alioune Mbaye	LATMINGUE	BARDAGE DE SUPPORTS BT	BARDAGE DE SUPPORTS BT				FOUILLES BT
Diarekh	LATMINGUE						

LEGENDE:

2 EQUIPES : S/T GEOFAT
1 EQUIPE : CEGELEC
1 EQUIPE : CEGELEC
1 EQUIPE : S/T SEITELEC

TRAVAUX							
VILLAGES	COMMUNE	lundi 21 mars 2022	mardi 22 mars 2022	mercredi 23 mars 2022	jeudi 24 mars 2022	vendredi 25 mars 2022	samedi 26 mars 2022
DIAGNEL	LATMINGUE	- TERRASSEMENT - POSE DE PROJECTEURS					

